



# RAPPORT ANNUEL 2019



**EURO-CYCLES** S.A

## Sommaire

	<b>Pages</b>
<b>Introduction</b>	
<b>Chapitre 1 : Lettre du président</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre 2 : Chiffres clés</b>	
2.1 Informations financières sélectionnées	7
2.2 Données de marché	7
<b>Chapitre 3 : Présentation des activités</b>	
3.1 Histoire et évolution de la société	8
3.2 Faits marquants de l'exercice	8
3.3 Faits marquants postérieurs à la date de clôture de l'exercice	8
3.4 Revue par secteur d'activité	8
3.5 Immobilisations corporelles et investissements	10
3.5.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années	10
3.5.2 Principaux investissements en cours	10
3.6 Innovation, Recherche et Développement, Brevets et Licences	10
3.7 Organigramme du groupe	11
3.7.1 Place de la société dans le groupe	10
3.7.2 Filiales de la société	10
3.7.3 Rapport d'activité de la Société filiale TUNINDUSTRIE	12
3.8 Schéma d'organisation	14
3.9 Prévision et estimation des bénéfices	15
3.9.1 Estimations Année 2020	16
3.9.2 Etats Financiers Prévisionnels Année 2020	16
<b>Chapitre 4 : Facteurs de risque</b>	
4.1 Présentation des facteurs de risque	19
4.1.1 Risques juridiques et réglementaires	19
4.1.2 Risques technologiques	19
4.1.3 Risques opérationnels	19
4.1.4 Risques environnementaux	20
4.1.5 Risques financiers	20
4.1.5.1 Risques de changes	20
4.1.5.2 Risques de liquidité	21
4.1.5.3 Risques technologique	21
4.2 Politique de gestion des risques et assurances	21

<b>Chapitre 5 : Gouvernement d'Entreprise</b>	
5.1 Composition du conseil d'administration	21
5.1.1 Mandats et fonctions des administrateurs	21
5.1.2 Indépendance des administrateurs	22
5.2 Fonctionnement du conseil d'administration	22
5.2.1 Conseil d'administration	22
5.2.2 Comités du conseil d'administration	25
5.3 Direction générale	25
5.4 Rémunération des organes d'administration et de direction	26
5.4.1 Rémunération des organes de direction	26
5.4.2 Rémunération des membres du conseil d'administration	26
5.5 Conventions, engagements et autres opérations réglementées	26
5.6 Commissaires aux comptes	26
5.7.1 Mandats des commissaires aux comptes	26
<b>Chapitre 6 : Données sociales et environnementales</b>	
6.1 Données sociales	27
6.1.1 Effectif	27
6.1.2 Rémunération, intéressement, participation et prévoyance	27
6.1.3 Absentéisme	27
<b>Chapitre 7 : Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière Et les résultats de l'entreprise</b>	
7.1 Etats financiers	29
7.2 Affectation des résultats	59
7.2.1 Rappel statutaire	59
7.2.2 Affectation des résultats	60
7.3 Evolution de la structure financière	61
7.3.1 Fonds de roulement	61
7.3.2 Besoin en fonds de roulement	61
7.3.3 Trésorerie nette	61
7.4 Indicateurs d'activité et ratios de gestion	61
7.4.1 Indicateurs d'activités	62
7.4.2 Ratios financiers	63
7.5 Rapports des commissaires aux comptes	63
<b>Chapitre 8 : Renseignements généraux sur la société et son capital</b>	
8.1 Identité de la société	95
8.2 Renseignements sur le capital de la société	97

8.2.1 Dispositions générales	97
8.2.2 Evolution du capital sur cinq ans	97
8.2.3 Autorisations financières en vigueur consenties au conseil d'administration	98
8.3 Répartition du capital et des droits de vote	98
8.4 Marché de l'action	98
8.4.1 Evolution du cours	98
8.4.2 Présence dans les indices	98
8.4.3 Capitalisation boursière	99
8.4.4 Politique de distribution des dividendes	100
8.4.5 Rachat d'actions	100
8.4.6 Notation de la société	100
<b>Chapitre 9 : Assemblée Générale</b>	
9.1 Dispositions générales	101
9.2 Présentation des résolutions à soumettre à L'AGO du 28/05/2020	102

## Chapitre 1 : Lettre du président

Chers(res) Actionnaires,

Je suis honoré d'être parmi vous aujourd'hui pour présenter mon premier rapport aux actionnaires en qualité de nouveau président du Conseil d'administration d'Euro cycles et le septième depuis son introduction réussie en Bourse.

Comme vous le savez, une entreprise a pour objectif d'impliquer tous ses partenaires dans la création d'une valeur commune et pérenne. Elle doit répondre non seulement aux besoins de ses actionnaires, mais également des autres acteurs qu'elle implique : employés, clients, fournisseurs, communautés locales et la société dans son ensemble. Le meilleur moyen de comprendre et d'harmoniser les intérêts divergents consiste à susciter un engagement commun en faveur de politiques et de décisions qui renforcent la prospérité de l'entreprise à long terme.

Une entreprise est utile à ses clients dès lors qu'elle leur apporte une proposition de valeur qui répond au mieux à leurs besoins. Elle leur communique toutes les informations relatives à la fonctionnalité de ses produits et services, y compris leurs implications indésirables ou aspects externes négatifs.

Nous ne ménageons aucun effort pour tisser des liens durables avec eux et répondre à leur besoin notamment par une meilleur supply chain.

Notre concentration sur les relations avec les clients et sur le service est une des caractéristiques culturelles que partagent tous nos collaborateurs. Cela nous démarque nettement de certains de nos concurrents.

Ces efforts nous permettent de consolider nos bases clients en diversifiant nos gammes et de continuer à nous étendre sur d'autres pays pour faire baisser notre dépendance sur l'Angleterre. Nous avons donc pu amorcer le virage américain, se positionner au Danemark et s'ouvrir sur le marché du vélo électrique.

Une entreprise traite son personnel avec dignité et respect. Elle respecte la diversité et cherche toujours à améliorer les conditions de travail et le bien-être des employés. Dans notre monde en constante évolution, l'entreprise maintien de l'aptitude à l'emploi en permettant l'acquisition de nouvelles compétences ou l'adaptation à la formation continue, et à, la promotion interne.

Une entreprise considère ses fournisseurs comme de véritables partenaires de création de valeur. Elle laisse une chance équitable aux nouveaux entrants sur le marché. Elle intègre le respect des droits de l'homme à l'ensemble de la chaîne logistique.

Une entreprise est au service de la société dans son ensemble à travers ses activités. Elle soutient les communautés dans lesquelles elle travaille et s'acquitte des impôts qui sont dus. Elle garantit une utilisation sûre, éthique et efficace des données. Elle agit en qualité de garant de l'univers environnemental et matériel des générations à venir. Elle protège inconsciemment notre biosphère et se fait le défenseur d'une économie circulaire, commune et générative. Elle s'attelle à toujours repousser les limites de la connaissance, de l'innovation et de la technologie pour améliorer le bien-être de chacun.

Une entreprise fournit à ses actionnaires un retour sur investissement qui tient compte des risques entrepreneuriaux engagés et de la nécessité d'innover et d'opérer des investissements durables en continu. Des efforts soutenus sont nécessaires pour poursuivre la transformation d'Euro cycles cette année et compléter le virage nécessaire vers les vélos électriques

Une entreprise doit faire en sorte que les états financiers aient plus de crédibilité et soient plus cohérents, les plans des entreprises soient établis dans un objectif de long terme fondé sur des bases saines.

Soyez assurés que votre société, votre direction et votre Conseil d'administration sont conscients de cet enjeu.

C'est pour cela qu'elle a été parmi les premières sociétés qui ont nommé des administrateurs indépendants et séparé les pouvoirs de direction en adoptant un président du conseil et un directeur général distincts dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise.

Les bouleversements socio-politiques récents dans le monde ont complètement modifier les

comportements des consommateurs et ralenti la croissance qui malheureusement s'effritera en 2020 suite à la pandémie mondiale que nous vivons.

Malgré ces contraintes, nous avons réussi à réaliser des résultats positifs que nous vous présenterons dans quelques instants.

J'aimerais donc conclure en remerciant nos 330 employés de leur travail assidu. Ce sont eux qui chaque jour mettent en pratique avec tant de succès les valeurs qui sont les nôtres

Je remercie également notre conseil d'administration pour son soutien continu et ses judicieux conseils

Nous avons devant nous beaucoup de challenges, mais nous ne manquons pas non plus de ressources. Je ne doute pas que nous ayons les forces et les capacités organisationnelles nécessaires pour continuer de produire de la valeur pour vous, nos actionnaires.

Je vous remercie de votre attention

**Monsieur Patrice GARANDEAU**

**Président du conseil**

## Chapitre 2 : Chiffres clés

### 2.1 Informations financières sélectionnées (en milliers de dinars)

<i>Désignations</i>	2017	2018	2019
<b>Revenus</b>	83 786 357	67 398 081	87 523 600
<i>Désignations</i>	2017	2018	2019
<b>Résultat d'exploitation</b>	10 577 868	4 537 409	8 623 341
<i>Désignations</i>	2017	2018	2019
<b>Résultat net</b>	14 096 588	10 416 335	10 150 182
<i>Désignations</i>	2017	2018	2019
<b>Résultat net par action</b>	1,740	1,285	1.139
<i>Désignations</i>	2017	2018	2019
<b>Dividende par action</b>	1,500	1,200	1.090
<i>Désignations</i>	2017	2018	2019
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	14 890 089	11 399 987	11 938 128
<i>Désignations</i>	2017	2018	2019
<b>Capitalisation boursière</b>	218 700 000	151 794 000	156 905 100
<i>Désignations</i>	2017	2018	2019
<b>Endettement financier</b>	-15 686 014	-18 191 220	- 17 450 840
<i>Désignations</i>	2017	2018	2019
<b>Actifs courants</b>	56 091 127	52 843 568	69 081 356
<i>Désignations</i>	2017	2018	2019
<b>Actifs non courants</b>	10 971 688	12 791 150	12 405 918
<i>Désignations</i>	2017	2018	2019
<b>Capitaux propres</b>	38 541 386	36 807 721	37 237 903

### 2.2 Données de marché

Cours de l'action **18.84 Dinars** au 31/12/2019



## Chapitre 3 : Présentation des activités

### 3.1 Histoire et évolution de la société

La société EUROCYCLES est une entreprise de montage et d'assemblage de vélos implantée à la zone industrielle de Kalâa Kébira dans le gouvernorat de Sousse.

EUROCYCLES a été créée en 1993 par Mr. Patrice Grandeau sous forme d'une société à responsabilité limitée.

En 1997, la société EUROCYCLES s'est transformée en une société anonyme avec la participation des capitaux tunisiens et étrangers (français, italiens et américains) et un capital de 1.800.000 dinars.

La société opère sur les marchés internationaux et principalement sur le marché européen avec pour principaux clients : le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Europe Central et la Belgique.

### 3.2 Faits marquants de l'exercice

Evènements majeurs de l'exercice écoulé :

- Participation au foire International EURO BIKES en Allemagne avec un Stand.
- Prospection des nouveaux marché (Allemand, Danemark Polonais.)
- Démarrage première production test DECATHLON.

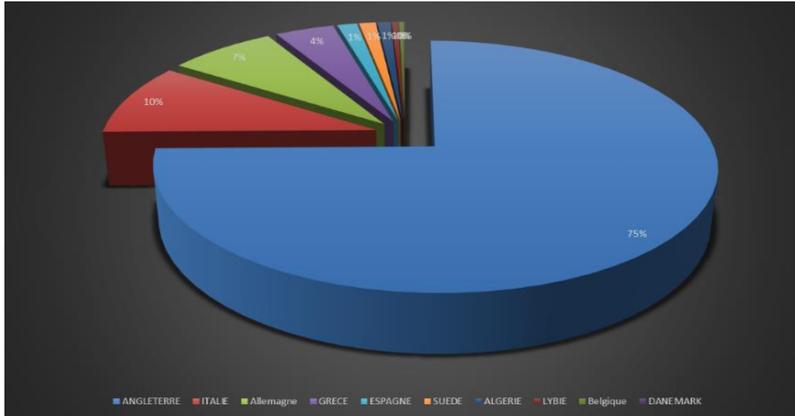
### 3.3 Faits marquants postérieurs à la date de clôture de l'exercice :

- réussite des audits social, qualité avec DECATHLON. Premier vélos test
- Annulation TAPEI CYCLE SHOW.
- Création d'un Brand COLLORADO CYCLES pour l'EUROPE.
- Pandémie mondiale COVID-19 qui affectera le chiffre d'affaire et les volumes.

### 3.4 Revue par secteur d'activité

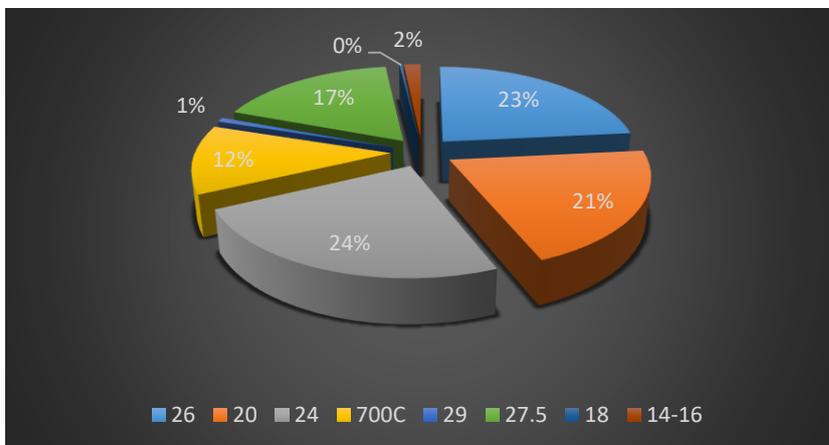
#### Répartition par pays

	TOTAL 2019	%
ANGLETERRE	260402	73.99%
ITALIE	23822	6.77%
ALLEMAGNE	24884	7.07%
GRECE	22017	6.26%
ESPAGNE	5056	1.44%
SUEDE	6400	1.82%
POLOGNE	11	0.00%
ALGERIE	2945	0.84%
LYBIE	3062	0.87%
HOLLANDE	988	0.28%
BELGIQUE	696	0.20%
USA	1392	0.40%
MAROC	284	0.08%
TOTAL	<b>351 959</b>	100%



Répartition par taille de vélos

	TOTAL-2019	%
<b>26</b>	82 380	<b>23.41%</b>
<b>20</b>	72 071	<b>20.48%</b>
<b>24</b>	84 633	<b>24.05%</b>
<b>700C</b>	42 352	<b>12.03%</b>
<b>29</b>	2 744	<b>0.78%</b>
<b>27.5</b>	61 006	<b>17.33%</b>
<b>18</b>	1 011	<b>0.29%</b>
<b>14-16</b>	5 762	<b>1.64%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>351 959</b>	<b>100%</b>



### 3.5 Immobilisations corporelles et investissements

#### 3.5.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

##### INVESTISSEMENTS REALISES 2017-2018-2019

<i>DESIGNATIONS</i>	<i>IMMOBILISATIONS</i>		
	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
<i>Logiciel</i>	<i>0.000</i>	<i>0.000</i>	<i>5 966.400</i>
<i>Terrain</i>	<i>0.000</i>	<i>0.000</i>	<i>0.000</i>
<i>Construction</i>	<i>1 514 726.556</i>	<i>413 940.741</i>	<i>57 918.115</i>
<i>Outillage Industriel</i>	<i>4 200.078</i>	<i>0.000</i>	<i>56 063.262</i>
<i>Matériel Industriel</i>	<i>69 404.132</i>	<i>1 574 051.885</i>	<i>340 610.460</i>
<i>Equipement de Bureau</i>	<i>102 193.583</i>	<i>26 809.267</i>	<i>12 911.906</i>
<i>Matériel Informatique</i>	<i>32 958.618</i>	<i>20 910.980</i>	<i>30 383.438</i>
<i>Matériel de Transport</i>	<i>177 621.050</i>	<i>209 462.600</i>	<i>0.000</i>
<i>I.A.A</i>	<i>89 343.652</i>	<i>564 088.896</i>	<i>195 071.881</i>
<i>Avances Et Acomptes/ immobilisations</i>	<i>285 011.086</i>	<i>0.000</i>	<i>0.000</i>
<i>Constructions en cours</i>	<i>0.000</i>	<i>261 540.152</i>	<i>0.000</i>
<i>Equipement pour Bloc Social</i>	<i>0.000</i>	<i>34 497.933</i>	<i>0.000</i>
<b><i>TOTAL GENERAL</i></b>	<b><i>2 275 458.755</i></b>	<b><i>3 105 302.454</i></b>	<b><i>698 925.462</i></b>

#### 3.5.2 Principaux investissements en cours

Nous avons achevé la mise en place de l'unité de Phosphatation, le four de pyrolyse de décapage des peintures des cadres en Acier et en Aluminium, la modernisation de la ligne de peinture afin de continuer le processus d'amélioration et d'intégration.

Nous avons également achevé l'acquisition et l'installation de la ligne de montage des vélos électriques.

### 3.6 Innovation, Recherche et Développement, Brevets et Licences

Notre projet de fabrication de vélos électriques, indéniablement le futur produit phare d'Euro cycles sur lequel nous compléterons les prochaines années notre croissance afin d'élargir notre gamme en Europe et ainsi aller vers le marché de la mobilité urbaine.

Cette unité requiert l'embauche de techniciens/ingénieurs, épaulés par notre directeur technique /qualité afin d'apporter l'expertise nécessaire pour la réussite de ce projet.

A cela s'ajoute notre intérêt pour le développement d'un partenariat pour l'assemblage des batteries électriques, voire la fabrication à long terme afin de bénéficier d'une flexibilité et d'une intégration verticale, synonyme de consolidation pour la certification originale nécessaire pour réussir ce projet.

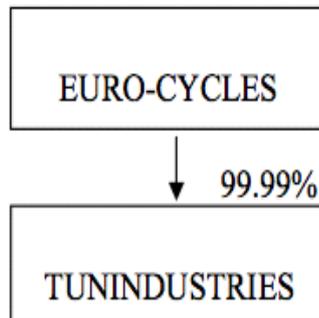
Aussi nous avons créés une marque **COLLORADO** pour le marché EUROPEEN destinés à des Distributeurs.

### 3.7 Organigramme du groupe

#### 3.7.1 Place de la société dans le groupe

EUROCYCLES est la société mère par excellence.

#### 3.7.2 Filiales de la société



Le groupe Euro cycles est composé de deux entités :

-**Société EUROCYCLES** : qui a pour activité la production et la vente de vélos tout terrain à l'export. Elle se charge donc de l'achat de pièces et de leur assemblage.

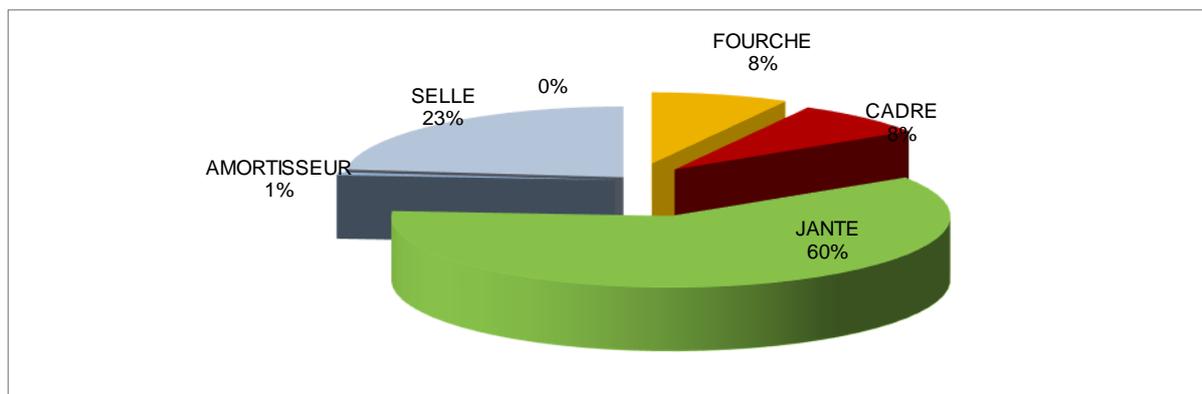
-**Société TUNINDUSTRIE** : Filiale d'EUROCYCLES, elle a pour principale activité la fabrication de jantes, les cadres et les Scelles destinées à la production de vélos.

### 3.7.3 Rapport d'activité Filiale (Société TUNINDUSTRIE) 2019



Durant l'année 2019, le nombre des pièces produites (Jantes, Selles, Fourche et Cadres) s'est élevé à 1 073 180 unités, soit une hausse de 160 056 pièces par rapport à l'année 2018, (+ 17.53%).

	TOTAL		TOTAL
<b>CADRE</b>	91 100		<b>8.49 %</b>
<b>SELLES</b>	246 417		<b>22.96%</b>
<b>FOURCHE</b>	84300		<b>7.85%</b>
<b>JANTES</b>	651 363		<b>60.69%%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 073 180</b>		100



#### Effectifs :

### Etat des effectifs au 31/12/2019

<b>PRODUCTION</b>	<b>40</b>
<b>GARDIEN</b>	<b>2</b>
<b>ADMINISTRATION</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>

Résultats :

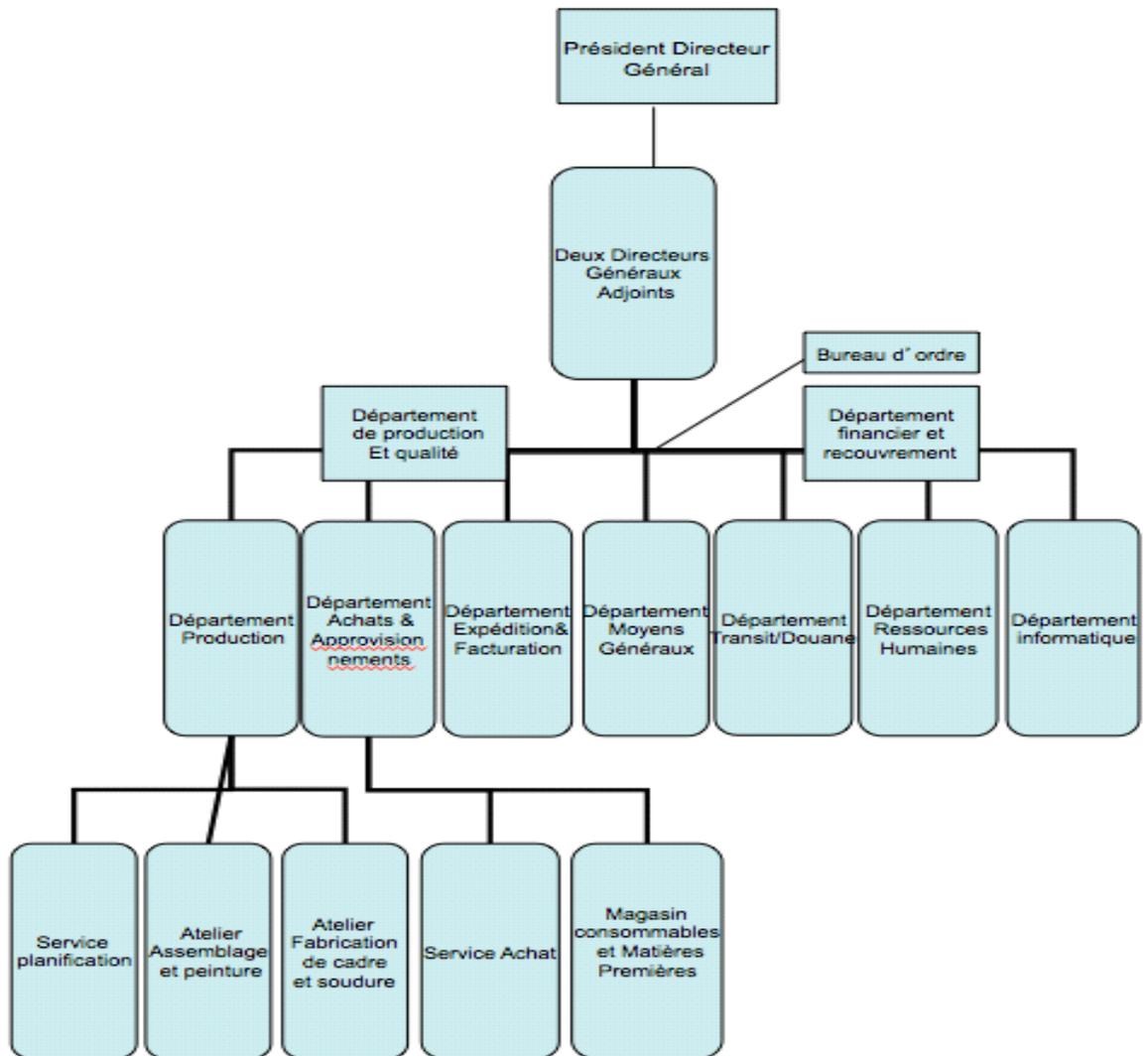
**COMPTE  
EXPLOITATION  
TUNINDUSTRIES**

**ANNEE 2018**

**ANNEE 2019**

<b>N°</b>	<b>Libellé titre</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
<b>1</b>	<b>Total CA</b>	<b>9 937 758</b>	<b>100.00%</b>	<b>10 003 487</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>
<b>2</b>	<b>Cost of Sales</b>	<b>4 585 148</b>	<b>46.13%</b>	<b>6 625 283</b>	<b>66.23%</b>	<b>66.23%</b>
<b>3</b>	<b>Salaires &amp; Charges</b>	<b>480 895</b>	<b>4.84 %</b>	<b>548 503</b>	<b>5.48 %</b>	<b>5.48 %</b>
<b>4</b>	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>151 987</b>	<b>1.53%</b>	<b>365 241</b>	<b>3.65%</b>	<b>3.65%</b>
<b>5</b>	<b>Dotations aux Amortissements</b>	<b>96 380</b>	<b>0.97 %</b>	<b>93 091</b>	<b>0.93 %</b>	<b>0.93 %</b>
<b>6</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>979 638</b>	<b>11.08 %</b>	<b>53 895</b>	<b>0.53 %</b>	<b>0.53 %</b>
<b>7</b>	<b>Autres produits</b>	<b>313</b>	<b>1.26 %</b>	<b>6 985</b>	<b>0.97 %</b>	<b>0.97 %</b>
<b>8</b>	<b>Impôts</b>	<b>444 125</b>	<b>4.46%</b>	<b>240 144</b>	<b>2.40%</b>	<b>2.40%</b>
	<b>PBIT après impôt</b>	<b>3 203 183</b>	<b>32.23 %</b>	<b>1 995 928</b>		<b>19.95%</b>

### 3.8 Schéma d'organisation



### 3.9 Prévision et estimations des bénéfices 2020

<b>RUBRIQUE</b>	<b>2019P</b>	<b>%</b>	<b>2019R</b>	<b>%</b>	<b>2020 P</b>
<i>Produits d'exploitation</i>	80 400 000		87 716 590		77 080 730
<i>Coûts des marchandises vendues</i>	-62 712 000	78%	- 67 223 060	76.63%	-59 352 162
<i>Charges de personnel</i>	-4 333 660	5.39%	- 5 070 075	5.78%	-4 566 684
<i>Autres charges d'exploitation</i>	-5 393 626	6.71%	- 5 012 168	5.71%	-4 859 912
<b>EBITDA</b>	<b>7 960 714</b>	<b>9.90%</b>	<b>10 411 287</b>	<b>11.87%</b>	<b>8 301 972</b>
<i>Amortissements Corporelles</i>	-1 052 000	1.31%	- 1 207 108	1.38%	-1 252 000
<i>Provisions</i>	0	0.01%	- 580 839	0.66%	0
<b>EBIT</b>	<b>6 908 714</b>	<b>8.59%</b>	<b>8 623 341</b>	<b>9.83%</b>	<b>7 049 972</b>
<i>Charges financières nettes</i>	-697 000	0.87%	-1 855 285	0.46%	-697 000
<i>Produits placements- Dividendes autres produits Financiers</i>	4 463 000	5.55%	4 110 160	5.46%	2 897 000
<i>Autres gains ordinaires</i>	0	0.27%	15 082	0.00%	0
<i>Autres pertes ordinaires</i>	0	0.07%	0	0.00%	0
<b>RESULTAT avant impôt</b>	<b>10 674 714</b>	<b>13.27%</b>	<b>10 893 298</b>	<b>18.65%</b>	<b>9 249 972</b>
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	-590 000	0.73%	- 743 116	0.97%	1 248 611
<b>RESULTAT Net Après impôt</b>	<b>10 084 714</b>	<b>12.54%</b>	<b>10 150 182</b>	<b>17.68%</b>	<b>8 001 226</b>

#### • 3.9.1 Estimations (Année 2020) :

Les Estimations et les budgets de la société Euro-cycles (Année 2020) ont été établis sur la base :

- Des états financiers arrêtés au 31/12/2019 certifiés par les commissaires aux comptes.
- Nombre de vélos produits estimés à 320 000 Vélos modifié en raison des circonstances exceptionnelles de la pandémie COVID -19 et son impact sur les marchés de la communauté EUROPEENNE.

### 3.9.2 Etats Financiers Prévisionnels Année 2020

#### Bilans Prévisionnels de la société Euro-cycles

ACTIFS	2019R	2020P
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
Immobilisations incorporelles	74 089	74 089
Amortissements	-69 493	-73 045
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>4 596</b>	<b>1 044</b>
Immobilisations corporelles	19 268 082	19 460 763
Amortissements	-7 129 010	-7 331 283
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>12 139 073</b>	<b>12 129 480</b>
Immobilisations financières	262 249	262 249
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>262 249</b>	<b>262 249</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>12 405 918</b>	<b>12 392 773</b>
Autres actifs non courants		
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Stocks	35 089 810	26 248 577
Provisions		
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>35 089 810</b>	<b>28 071 848</b>
Clients	9 704 446	11 645 335
Provisions	-104 866	-104 866
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>9 599 580</b>	<b>11 540 469</b>
Autres actifs courants	2 056 945	2 262 640
Placements et autres A. Financiers	9 644 192	9 600 000
Liquidités et équivalents de liquidités	12 690 829	10 017 652
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>81 487 274</b>	<b>72 062 111</b>

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2019R</b>	<b>2020P</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	8 910 000	8 910 000
Réserves	810 000	891 000
Autres capitaux propres		
Résultats reportés	17 367 721	17 806 003
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b>27 087 721</b>	<b>27 607 003</b>
Résultat de l'exercice	10 150 182	8 001 226
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>37 237 903</b>	<b>35 608 229</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts	533 898	762 712
Autres passifs financiers		
Provisions	780 839	980 839
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>1 649 153</b>	<b>1 743 551</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 126 263	20 577 424
Autres passifs courants	3 891 428	3 113 424
Concours bancaires et Autres p. financiers	16 916 942	11 019 483
<b>Total des passifs courants</b>	<b>42 934 633</b>	<b>34 710 331</b>
<b>Total Cap. Propres et Passifs</b>	<b>81 487 274</b>	<b>72 062 111</b>

## Etats de résultat prévisionnel de la société Euro cycles Exercice 2020

*En dinars*

	2019R	2020P
<b>Produits d'exploitation</b>		
Revenus	87 523 600	77 080 730
Autres produits d'exploitation		
Production immobilisée		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>87 523 600</b>	<b>77 080 730</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Variation des stocks des produits finis et des encours	341 415	
Achats de marchandises consommés		
Achats d'approvisionnements consommés	-67 564 475	-59 352 162
Charges de personnel	-5 070 075	-4 566 684
Dotations aux amortissements et aux provisions	-1 787 946	-1 252 000
Autres charges d'exploitation	-5 012 168	-4 859 912
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-79 093 249</b>	<b>-68 778 758</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8 623 341</b>	<b>8 301 972</b>
Charges financières nettes	-1 855 285	-697 000
Produits des placements/div et autres	4 110 160	2 897 000
Autres gains ordinaires	15 082	
Autres pertes ordinaires		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>10 893 298</b>	<b>9 249 972</b>
Impôts sur les bénéfices	-743 116	-1 248 746
<b>Résultat après impôt</b>		
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>10 150 182</b>	<b>8 001 226</b>

## **Chapitre 4 : Facteurs de risque**

### **4.1 Présentation des facteurs de risque**

#### **4.1.1 Risques juridiques et réglementaires**

Dans le cadre des conventions bilatérales, et plus exactement Europe-Tunisie, EUROCYCLES bénéficie de l'exonération de droits de douanes pour l'ensemble de ses clients européens.

Ces droits sont assujettis au respect des règles d'Origine qui sont contrôlés par la commission européenne.

Il est à noter qu'EUROCYCLES a fait l'objet d'un examen approfondi par les commissaires européens qui ont passé une semaine au sein de l'entreprise.

Cet audit a fait l'objet d'une gratification positive au mois de mars 2013 qui accorde sans restrictions et sans délai l'exportation des produits fabriqués vers l'ensemble des pays européens sans droit de douanes.

Parallèlement à cela, l'Europe est en phase de négociation avec la Chine pour l'ouverture complète de leur marché sous conditions. Cette ouverture pourrait entraîner des conséquences pour Euro cycles car cela ouvrirait l'espace à de nouveaux fabricants dont les prix seraient très compétitifs mais dont la qualité et l'expertise serait défaillante.

La recherche a priori d'un profit meilleur ne persistera pas et le marché se ré-stabilisera. Cependant, cela créera certainement des turbulences dans lesquelles nous devrions subir les conséquences limitées (baisse de volume) mais auquel nous ferons face pour maintenir nos équilibres et performances actuelles.

#### **4.1.2 Risques technologiques**

EUROCYCLES achète l'ensemble de ces pièces aux normes européennes et par conséquent toutes certifiées.

Les certificats de conformité sont joints à chaque référencement de pièces nouvelles et des échantillons sont validés avec les clients/ et le service technique & qualité d'EUROCYCLES.

La nouvelle norme ISO4210 s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Euro cycles a été pro- active dans ce domaine en s'y préparant depuis juillet 2015.

En ce qui concerne les vélos complets, les clients procèdent directement aux tests des vélos.

Jusqu'à aujourd'hui, tous nos vélos sont passés avec succès.

#### **4.1.3 Risques opérationnels**

EUROCYCLES a mis en place un système informatique basé sur un back up hebdomadaire qui récupère l'ensemble des informations et les stocks sur serveur isolé.

De plus, il est enregistré l'ensemble des données sur un disque dur séparé interne et un autre disque externe.

Ces données sont sécurisées.

Afin de renforcer l'ensemble des mesures de sécurité, La Société EURO CYCLES S.A a entamé au cours de l'année 2019 une mission « audit du système d'information (SI) et sécurité informatique », dont le but est de recenser les différents risques existants touchant le système d'information de la société, Sur la base d'une analyse du SI actuel sur les plans fonctionnel, technique et organisationnel afin d'évaluer son adéquation par rapport aux besoins et les orientations stratégiques de la société.

Cet audit est réalisé par une équipe d'auditeurs certifiés CISA (Certified Information Systems Auditor), ISO 27001 Lead Auditor, PRINCE 2, ISO 27001 Lead Implementer, ISO 22301, COBIT, ITIL, ISO 27002 et supervisé par un expert en management, gouvernance et audit des SI.

Les travaux réalisés ont permis de dégager des plans d'action se traduisant par un ensemble des projets et d'action dont la majorité ont été finalisés.

#### **4.1.4 Risques environnementaux**

Dans le cadre de ses activités, le groupe EUROCYCLES est exposé à plusieurs risques liés à l'environnement :

- La hausse du coût des matières premières ;
- La variation des prix des composants et des pièces nécessaires à la production des vélos et achetées auprès des fournisseurs étrangers. Bien que cette variation soit impactée directement sur les prix de vente aux clients, nous n'écarterons tout de même pas le risque à long terme que la société puisse se retrouver avec des prix non compétitifs et devoir revoir la rentabilité à la baisse afin de maintenir les équilibres et la part de marché. La cyclicité de notre secteur nous oblige et nous engage à la prudence et à la pérennité.

Euro cycles croit que l'évolution des préoccupations des consommateurs à l'égard de la santé et de l'environnement contribue au développement de notre croissance contre la possibilité d'une baisse généralisée des dépenses de consommation. Cependant, la demande peut aussi être affectée par les conditions météorologiques sur lesquelles nous n'exerçons aucun contrôle.

Cette dernière a influé largement sur le premier trimestre 2018 qui a vu une baisse considérable de notre Chiffre d'affaire et Volume.

De plus, nous offrons un vaste assortiment d'articles dans la catégorie des produits représentant une bonne valeur pour le prix chez les grands détaillants. Cela signifie que si un consommateur décide de dépenser moins pour un produit récréatif particulier, Euro cycles dispose de solutions de rechange aux articles à prix plus élevé.

Une détérioration significative de la conjoncture économique, une augmentation drastique du chômage ou de mauvaises conditions météorologiques pourraient avoir des répercussions négatives sur Euro cycles du fait qu'elles seraient susceptibles d'entraîner une réduction des dépenses des consommateurs. Rien ne garantit que la conjoncture économique générale des pays connaisse une amélioration dans l'avenir, et dans l'éventualité où elle se détériorerait de manière importante, nous risquerait d'en subir les conséquences négatives.

Euro cycles étant une société totalement exportatrice, la congestion incessante des ports tunisiens avec plus de 28 jours de retards a fortement pénalisé l'activité tant sur le domaine d'approvisionnement sur le domaine des respects des livraisons clients. Ce qui ajoute de charges portuaires, des frais d'acheminement par avion et des modifications de mode de transport plus coûteux à l'export.

#### **4. 1.5 Risques financiers**

##### **4.1.5.1 Risque de change**

Les ventes et achats se faisant en devises, suite à la dévaluation des devises EUR et USD par rapport au Dinars Tunisien, la société a constaté des pertes des changes suite à ses opérations de paiement des dettes Fournisseurs et des échéances de Financement Devises et d'encaissement des créances clients.

##### **4.1.5.2 Risque de liquidité**

EUROCYCLES ne présente aucun risque de liquidités.

##### **4.1.5.3 Risque technologique**

Les risques liés à la qualité des produits, vu l'importance accrue accordée aux normes sécuritaires, nécessitent la priorité à la qualité avec une vigilance accrue sur la fiabilité des composants de sécurité.

## **4.2 Politique de gestion des risques et assurances**

La politique de gestion des risques adoptée par la société pour se prémunir des risques est souscrite dans le cadre des couvertures d'assurance. Elle couvre l'ensemble des biens matériels et des pertes d'exploitation susceptible d'arriver suite à des événements exogènes, incendie, vols, catastrophe naturelle.

La société s'est également doté d'un système performant d'intrusion par camera avec enregistrement ainsi qu'un système d'incendie par RIA, connecté sur bache à eau en cas de problème avec la SONEDE.

La société se dote de deux groupes électrogènes pour faire face à l'incessante coupure d'électricité cette année qui créent des ruptures de charges en production et peuvent occasionner des dommages aux matériels de production.

Toutes nos installations sont vérifiées annuellement par un organisme certifié l'APAVE.

La société est également dotée d'un gardiennage. il est assuré par des salariés de la société, avec renforcement nocturne.

Une patrouille de la garde nationale est affectée sur la zone et passe deux fois durant la nuit.

La société est également dotée d'un système de backup informatique automatique, planifié quotidiennement.

## **Chapitre 5 : Gouvernement d'Entreprise**

### **5.1 Composition du conseil d'administration**

#### **5.1.1 Mandats et fonctions des administrateurs**

<b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>					
<b>Membres</b>	<b>Représenté par</b>	<b>Qualité</b>	<b>Mandat</b>	<b>Fonction</b>	<b>Adresse</b>
<b>Mr PATRICE GARANDEAU</b>	<i>Lui-même</i>	<i>Président</i>	<i>2020-2022</i>	<i>Président du Conseil</i>	<i>Sousse</i>
<b>Mr HABIB ESSEYAH</b>	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2019-2021</i>	<i>DG</i>	
<b>Mr REKIK MOHAMED</b>	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2019-2021</i>	<i>Néant</i>	<i>Sousse</i>
<b>Mr MOURAD GHAZI</b>	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2017-2019</i>	<i>DGA</i>	<i>Sousse</i>
<b>Société MG INVEST</b>	<i>Mr GARANDEAU</i>	<i>Membre</i>	<i>2019-2021</i>	<i>Néant</i>	<i>France</i>
<b>Mr MICHELE BERAUDO</b>	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2019-2021</i>	<i>Néant</i>	<i>Italie</i>
<b>M. RIDHA CHARFEDDINE</b>	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2020-2022</i>	<i>Néant</i>	<i>Sousse</i>
<b>M. LOTFI CHARFEDDINE</b>	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2020-2022</i>	<i>Néant</i>	<i>Sousse</i>
<b>Mr ABDELAZIZ BEN YOUSSEF</b>	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2017-2019</i>	<i>Néant</i>	<i>Tunis</i>

### **5.1.2 Indépendance des administrateurs**

Néant.

## **5.2 Fonctionnement du conseil d'administration**

### **5.2.1 Conseil d'administration**

La société a opté par la dissociation entre les fonctions de Président de Conseil d'Administration et celles de Directeur Général et ce conformément aux dispositions des articles 215 à 221 du code des sociétés commerciales et la loi 47-2019 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

Le conseil nomme parmi ses membres un Président pris parmi les administrateurs.

Le Président du conseil d'Administration doit toujours être une personne physique et actionnaire de la société. Il peut être élu pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président peut toujours être réélu. Il a pour mission de proposer l'ordre du jour du Conseil d'Administration, le convoquer, préside ses réunions et veille à la réalisation des options et stratégies arrêtées par ce Conseil. Il préside les réunions des Assemblées Générales et le conseil d'office est réputé lui déléguer les pouvoirs nécessaires.

Le Conseil peut révoquer son Président à tout moment.

Le conseil désigne aussi un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

En cas d'empêchement temporaire non justifié par tout acte laissant trace écrite supérieure à un mois ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer temporairement au plus âgé de ses membres les fonctions de président. Cette délégation est donnée pour une seule fois et sera valide pour 60 jours période durant laquelle un nouveau président doit être élu en cas de décès de l'ancien.

Les membres du bureau sont toujours rééligibles.

### **ARTICLE 21 – REUNION DU CONSEIL**

Le conseil d'administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation. Toutefois, le conseil peut se réunir sur une convocation verbale et sans délai si tous les membres sont présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Chacun des administrateurs peut se faire représenter à chaque séance par un autre administrateur. Les pouvoirs ne sont valables que pour une seule séance et peuvent être donnés par simple lettre, par télégramme, par télécopie ou par tout autre écrit ayant date certaine.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

L'administrateur représentant un de ses collègues dispose de deux voix.

En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

### **ARTICLE 22 – PROCES VERBAUX**

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial tenu au siège de la société et qui sont signés par le président de la séance et le secrétaire ou par la majorité des membres présents et le secrétaire.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil et par deux administrateurs.

## **ARTICLES 23 POUVOIRS DU CONSEIL :**

Le Conseil d'Administration doit agir au bénéfice exclusif des actionnaires de la société et doit être le garant de la modernité des moyens techniques et des stratégies financières de manière à assurer la sécurité des différentes opérations lors de la réalisation de l'objet social et doit assurer aussi la compétence et l'honorabilité des dirigeants de la société et du personnel placé sous leur autorité.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et faire toute les opérations relatives à son objet, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues par les présents.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les lois et les présents statuts est de sa compétence.

Toutefois la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient ou ne pouvaient ignorer que l'acte dépassait cet objet.

A côté de ses pouvoirs généraux, le conseil d'administration dispose des pouvoirs propres. Ainsi il est l'organe compétent pour prendre notamment les décisions suivantes :

Le conseil d'administration a les pouvoirs spécifiques suivants :

- Il arrête la politique générale de la société et en assure le suivi d'exécution.
- Il convoque des assemblées générales.
- Il supervise la préparation des comptes sociaux et du rapport annuel de gestion.
- Il établit des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants.
- Il coopte les administrateurs.
- Il nomme, révoque et fixe les rémunérations des directeurs généraux, et directeurs généraux adjoints.
- Il arrête des états financiers du rapport de gestion.
- Il autorise des conventions réglementées passées entre la société et l'un de ses dirigeants, administrateurs, actionnaires.
- Il délibère annuellement sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.
- Il autorise préalablement aussi les emprunts importants au profit de la société engendrant l'hypothèque ou nantissement de fonds de commerce des biens sociaux dont le montant excède vingt-cinq millions de dinars.
- Il autorise cependant toujours et préalablement, la cession des fonds de commerce ou leurs locations au tiers ainsi que la vente de tous immeubles.

Sous réserve des stipulations des présents statuts, le Conseil d'Administration peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, dans des conditions qu'il fixe avec ou sans faculté de substitution et faire procéder à toutes études et enquêtes. Il détermine, dans ce cas, les rémunérations tant fixes que proportionnelles.

Le Conseil d'Administration ne peut empiéter sur les pouvoirs réservés par les lois et règlement en vigueur ou par les présents Statuts aux Assemblées Générales des Actionnaires ou au pouvoir du président.

## **ARTICLES 24 : DIRECTION DE LA SOCIETE**

La Direction Générale de la Société est assurée par un **Directeur Général**.

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société. Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique.

Le Directeur Général assure exclusivement sous sa responsabilité la direction générale de la société, le Conseil d'Administration lui délègue d'office à cet effet tous les pouvoirs nécessaires.

Il est investi notamment des pouvoirs suivants lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme et révoque tous les agents, mandataires et salariés de la société, fixe leurs traitements, salaire et gratifications, ainsi que les autres conditions de leur admission, il organise toutes caisses de sécurité et de prévoyance pour le personnel.
- Il fixe les dépenses générales d'administration, effectue les approvisionnements de toutes sortes.
- Il approuve dans le cadre de la réglementation en vigueur, les marchés passés par la société ainsi que leur règlement définitif.

- Il approuve les conventions d'arbitrage, les clauses arbitrales et les transactions réglant les différends conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- Il touche au nom et pour le compte de la société les sommes dues à la société et autorise le paiement de celles qu'elle doit.
- Il détermine le placement des sommes disponibles et règle l'emploi des fonds de réserves.
- Il contracte et résilie toutes polices ou contrats d'assurance concernant les risques de toutes natures.
- Il souscrit, endosse, accepte et acquitte tous effets de commerce, traite, ou lettre de change.
- Il passe et autorise tous traités, marchés et généralement tous actes rentrant dans l'objet de la société, il peut notamment conclure avec toute personne physique ou morale tous contrats de commission, d'agence ou de représentation avec exclusivités ou non.
- Il demande et accepte toutes concessions fait toutes commissions, prend part à toutes adjudications, fournit tous cautionnements.
- Il autorise toutes acquisitions, tous retraits, transferts, aliénations de rentes, valeurs, créances, et autres droits mobiliers quelconques.
- Il consent ou accepte, cède et résilie tous baux de location avec ou sans promesse de vente.
- Il se fait ouvrir en toutes banques tous comptes courants et crée tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes.
- Il contracte et signe tous traités transactions, compromis, tous acquiescements, et désistement de meubles ainsi que toutes délégations, antériorités subrogations avec ou sans garanties et toutes mainlevées d'inscriptions saisie, opposition sous autre empêchement avant ou après paiement.
- Il décide et réalise toutes acquisitions, achat de biens et droits mobiliers et immobiliers.
- Il signe tous les contrats d'achat.
- Il consent pour les emprunts dont la valeur en principal est inférieure ou égale à vingt-cinq millions dinars les garanties réelles ou cautionnements.
- Il représente la société dans toutes opérations de faillite et liquidation, adhère à tous règlements amiables et à tous concordats.
- Il propose au Conseil d'administration de nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Adjointes ou mandataires spéciaux pour lui assister.
- Louer tous coffres.
- Emettre tous bons à vue ou à échéance fixe.
- Acquérir, aliéner, échanger avec ou sans soulte, tous biens et droits mobiliers dans le respect total des dispositions de l'article 26.2 des présents statuts
- Intéresser la société dans toutes participations et dans tous syndicats.
- Représenter la société auprès de toutes administrations étrangères.
- Représenter plus généralement la société en justice nationale ou étrangère tant en demandant qu'en défendant et compromettre sur tous intérêts de la société.
- Il exerce toute action judiciaire, tant en demandant qu'en défendant.
- Il représente la société dans toutes opérations de faillite et liquidation, adhère à tous règlements amiables et à tous concordats.
- Sans préjudice aux prérogatives du Conseil d'Administration, il signe tous traités transactions, compromis tous acquiescement et désistements, ainsi que toutes délégations, antériorités subrogations, avec ou sans garanties et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements avant ou après paiement.

Sur sa proposition, le conseil peut, pour l'assister, lui adjoindre au titre de Directeur Général Adjoint, soit un de ses membres, soit un mandataire choisi hors de son sein.

Dans le cas où le directeur général se trouve empêché d'exercer ses fonctions, le Conseil d'Administration peut déléguer un de ses membres dans les fonctions de directeur. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Aucun membre du conseil autre que le Directeur Général, l'Administrateur recevant une délégation temporaire, comme il est dit ci – dessus, et le Directeur Général Adjoint ne peut être investi des fonctions de direction de la société.

### 5.2.2 Comité du conseil d'Administration

Conformément aux directives du CMF, le conseil d'administration a créé un comité d'audit qui a été mis en place durant

L'année 2014 et renouvelé par le conseil d'Administration du 12 Mars 2020.

Il est composé de Monsieur Mohamed REKIK, Monsieur BERAUDO Michèle et la Société MG INVEST.

Il a été effectué l'audit des états financiers de la société Euro cycles et des états financiers consolidés qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2019 et les comptes consolidés du résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la société Euro-cycles aux 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates,

### **5.3 Direction Générale**

	Fonctions	Date d'entrée	Adresse
		en fonction	
M. Patrice GARANDEAU	Président du Conseil	Janvier-2020	France
M. Habib ESSEYAH	Directeur Général	Janvier-2020	Sousse
M. Mourad GHAZI	Directeur Général Adjoint	Octobre-2005	Sousse

### **5.4 Rémunération des organes d'administration et de direction**

#### **5.4.1 Rémunération des organes de direction**

(en dinars)	REMUNERATION NET D'IMPOT (N)	REMUNERATION NET D'IMPOT (N -1)	REMUNERATION NET D'IMPOT (N -2)
<b>MR ESSAYEH HABIB</b>			
Rémunération Fixe	120 000.000	36 000.000	36 000.000
Rémunération Variable	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
Avantage en nature	Cotisation sociale	Cotisation sociale	Cotisation sociale
<b>MR PATRICE GARANDEAU</b>			
Rémunération Fixe	36 000.000	36 000.000	36 000.000
Rémunération Variable	-	-	-
Avantage en nature	-	-	-
<b>MR GHAZI MOURAD</b>			
Rémunération Fixe	60 000.000	60 000.000	60 000.000
Rémunération Variable	5% Résultat net d'impôts	5% Résultat net d'impôts	5% Résultat net d'impôts
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
	Cotisation sociale	Cotisation sociale	Cotisation sociale
	Billet avion pour famille à hauteur de 2500 dinars par ans	Billet avion pour famille à hauteur de 2500 dinars par ans	Billet avion pour famille à hauteur de 2500 dinars par ans
	Loyer à hauteur de 650 dinars par mois	Loyer à hauteur de 650 dinars par mois	Loyer à hauteur de 650 dinars par mois

#### **5.4.2 Rémunération des membres du conseil d'administration**

Les jetons de présence ont été versés aux membres du conseil d'administration.

#### **5.5 Conventions, engagements et autres opérations réglementés**

Néant

#### **5.6 Commissaires aux comptes**

##### **5.7.1 Mandats des commissaires aux comptes**

Noms et adresses du cabinet des commissaires aux comptes :

Cabinet Mme YOSRA CHELLY « YCT »

Représenté par Mme YOSRA CHELLY

Adresse : Immeuble HAFYEN Appartement B10 2<sup>ème</sup> étage cité Militaire CP 4000 Sousse

Tél : +216 73 217 167 Fax : +216 73 217 166

Date de début et d'expiration de son mandat actuel :

Début : 2019

Expiration : 2021

## Chapitre 6 : Données sociales et environnementales

### 6.1 Données sociales

#### 6.1.1 Effectif

- L'activité de la société EUROCYCLES classée dans la branche « mécanique et électrique » est régie par la convention collective nationale applicable au secteur de la construction mécanique.  
L'essentiel de la politique salariale est donc dicté par les dispositions de ladite convention collective. La politique salariale adoptée au moment du recrutement, en matière de rémunération de personnel d'exécution est basée sur le salaire minimum garanti.  
D'une façon générale, les niveaux de rémunération sont négociés contractuellement entre les salariés et la société pour le personnel de maîtrise et les cadres.
- L'effectif actuel est de 341 employés qui se répartissent entre les classes socio professionnelles comme suit :

<i>Désignations</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
<i>Cadres</i>	<i>30</i>	<i>33</i>	<i>34</i>
<i>Maîtrise</i>	<i>33</i>	<i>33</i>	<i>33</i>
<i>Exécution</i>	<i>264</i>	<i>253</i>	<i>274</i>
<i>Total</i>	<i>327</i>	<i>319</i>	<i>341</i>

27% de l'effectif total à une expérience qui varie de dix à quinze ans dans l'entreprise.

Cette ancienneté du personnel permanent tant au niveau administratif qu'au niveau de la production dote la société d'une expérience appréciable qui constitue un facteur favorable au développement et à la pérennité de cette dernière.

#### 6.1.2 Rémunération, intéressement, participation et prévoyance

La politique salariale est établie sur la base des conventions signées réglementaires.

A cela s'ajoute, la politique de promotion interne afin d'encourager les efforts réalisés, le sens des responsabilités et l'esprit d'équipe.

### 6.1.3 Absentéisme

<i>Nombre des journées d'absence des salariés</i>				
<i>Motif</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>%</i>
<i>Maladies (tous motifs)</i>	<i>1005</i>	<i>1043</i>	<i>1716</i>	<i>1.49%</i>
<i>Accidents de travail</i>	<i>149</i>	<i>99</i>	<i>367</i>	<i>0.16%</i>
<i>Maternité</i>	<i>700</i>	<i>480</i>	<i>360</i>	<i>0.60%</i>
<i>Evènements familiaux</i>	<i>118</i>	<i>65</i>	<i>113</i>	<i>0.04%</i>
<b><i>Total</i></b>	<b><i>1 972</i></b>	<b><i>2 783</i></b>	<b><i>2 556</i></b>	
<b><i>Nombre de jours annuels</i></b>	<b><i>111 888</i></b>	<b><i>109 872</i></b>	<b><i>124 465</i></b>	
<b><i>%</i></b>	<b><i>1.7%</i></b>	<b><i>2.5%</i></b>	<b><i>2.5%</i></b>	

**Chapitre 7 : Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise :**

**7.1 Etats financiers**

<i>BILAN</i>				
<i>(Exprimé en Dinars)</i>				
		<i>Notes</i>	<i>Au 31 Décembre 2019</i>	
			<i>2019</i>	<i>2018</i>
<b>ACTIFS</b>				
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<i>Actifs Immobilisés</i>				
	<i>Immobilisations Incorporelles</i>	<i>2</i>	<i>74 088.750</i>	<i>68 122.350</i>
	<i>Moins Amortissements</i>		<i>-69 492.563</i>	<i>-66 558.658</i>
	<i>Valeur Comptable Nette</i>		<i>4 596.563</i>	<i>1 563.692</i>
	<b><i>Immobilisations Corporelles</i></b>	<b><i>2</i></b>	<b><i>19 268 082.315</i></b>	<b><i>18 575 123.253</i></b>
	<i>Moins Amortissements</i>		<i>-7 129 009.576</i>	<i>-5 924 836.755</i>
	<i>Valeur Comptable Nette</i>		<i>12 139 072.739</i>	<i>12 650 286.498</i>
	<i>Immobilisations Financières</i>	<i>3</i>	<i>262 249.000</i>	<i>139 300.000</i>
	<i>Moins Provisions</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
	<b><i>Total des actifs immobilisés</i></b>		<b><i>12 405 917.926</i></b>	<b><i>12 791 150.190</i></b>
	<i>Autres actifs non courants</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
	<b><i>Total des actifs non courants</i></b>		<b><i>12 405 917.926</i></b>	<b><i>12 791 150.190</i></b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
	<i>Stocks</i>	<i>4</i>	<i>35 089 809.958</i>	<i>19 628 436.324</i>
	<i>Moins Provisions</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
	<i>Valeur Comptable Nette</i>		<i>35 089 809.958</i>	<i>19 628 436.324</i>
	<i>Clients et Comptes Rattachés</i>	<i>4.2</i>	<i>9 704 445.570</i>	<i>11 258 485.731</i>
	<i>Moins Provisions</i>		<i>-104 866.004</i>	<i>-104 866.004</i>
	<i>Valeur Comptable Nette</i>		<i>9 599 579.566</i>	<i>11 153 619.727</i>
	<i>Autres actifs courants</i>	<i>4.3</i>	<i>2 056 945.285</i>	<i>2 462 560.091</i>
	<i>Placements &amp; autres actifs financiers</i>	<i>4.4</i>	<i>9 644 192.000</i>	<i>8 200 000.000</i>
	<i>Liquidités &amp; Equivalents de liquidités</i>	<i>4.5</i>	<i>12 690 828.778</i>	<i>11 398 952.009</i>
	<b><i>Total des actifs courants</i></b>		<b><i>69 081 355.587</i></b>	<b><i>52 843 568.151</i></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>			<b><i>81 487 273.513</i></b>	<b><i>65 634 718.341</i></b>

## BILAN

(Exprimé en Dinars)

		Au 31 Décembre	
	Notes	2019	2018
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5</b>		
Capital social		8 910 000.000	8 100 000.000
Réserves		810 000.000	810 000.000
Résultats reportés		17 367 721.370	17 481 386.481
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>37 237 902.966</b>	<b>36 807 721.370</b>
Résultat de l'exercice		10 150 181.596	10 416 334.889
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>37 237 902.966</b>	<b>36 807 721.370</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>6</b>	533 898.328	1 449 152.560
Autres passifs financiers			-
Provisions		780 838.991	200 000.000
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>1 314 737.319</b>	<b>1 649 152.560</b>
<b>Passifs courants</b>	<b>7</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	22 126 263.176	7 910 839.696
Autres passifs courants	7.2	3 891 428.012	2 524 937.040
Concours bancaires et autres passifs financiers	7.3	16 916 942.040	16 742 067.675
<b>Total des passifs courants</b>		<b>42 934 633.228</b>	<b>27 177 844.411</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>44 249 370.547</b>	<b>28 826 996.971</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>81 487 273.513</b>	<b>65 634 718.341</b>

## Etat de Résultat

(Exprimé en Dinars )

Au 31 Décembre

	Notes	2019	2018
<b>Produits d'exploitation</b>	8.1		
Revenus		87 523 599.892	67 398 081.462
Autres produits d'exploitation		192 989.849	0.000
Production immobilisée		-	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>87 716 589.741</b>	<b>67 398 081.462</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	8.2		
Variation des stocks des produits finis et des encours		341 415.114	-623 316.030
Achats de marchandises consommées		-	-
Achats d'approvisionnements consommés		-67 564 474.884	-51 716 712.394
Charges de personnel		- 5 070 074.800	- 4 084 827.566
Dotations aux Amortis. et aux provisions		-1 787 945.717	-983 651.956
Autres charges d'exploitation		- 5 012 168.299	- 5 356 081.459
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>- 79 093 248.586</b>	<b>62 764 589.405</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	8.3	<b>8 623 341.155</b>	<b>4 633 492.057</b>
Charges financières nettes		-1 855 284.735	-5 449 923.085
Produits des placements		4 110 159.816	11 754 431.976
Autres gains ordinaires		15 081.795	180 717.812
Autres pertes ordinaires			-49 492.613
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>10 893 298.031</b>	<b>11 069 226.147</b>
Impôt sur les bénéfices		- 743 116.435	- 606 300.589
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>10 150 181.596</b>	<b>10 416 334.889</b>
<b>Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)</b>			
<b>Résultat net de l'exercice</b>	8.4	<b>10 150 181.596</b>	<b>10 416 334.889</b>
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		-	-
<b>Résultats après modifications comptables</b>		<b>10 150 181.596</b>	<b>10 416 334.889</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
(Exprimé en Dinars)

		<i>Au 31 Décembre</i>	
	Notes	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>9.1</b>		
Résultat net		10 150 181.596	10 416 334.889
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		1 787 945.717	981 580.209
* Variation des :			
- stocks		-15 461 373.634	988 734.566
- créances		1 554 040.161	-662 366.942
- autres actifs		405 614.806	38 177.382
+ fournisseurs et autres dettes		14 215 423.480	704 117.487
* Plus Autres passifs		1 366 490.972	-26 928.253
* Modification comptable			
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>14 018 323.098</b>	<b>12 439 649.338</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>9.2</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 698 925.462	- 2 027 513.572
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			29 000.000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-122 949.000	
Encaissements provenant des associés		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			12 000.000
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement</b>		<b>- 821 874.462</b>	<b>- 1 986 513.572</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>9.3</b>		
Placements		-1 444 192.000	6 969 000.000
Dividendes et autres distributions		-9 720 000.000	-12 150 000.000
Encaissements provenant des emprunts			
Remboursement d'emprunts		-571 463.334	-1 066 795.066
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités de financement</b>		<b>-11 735 655.334</b>	<b>-6 247 795.066</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>			-
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>1 460 793.302</b>	<b>4 205 340.700</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>11 173 461.254</b>	<b>6 968 120.554</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>12 634 254.556</b>	<b>11 173 461.254</b>

## **NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE ET FISCAL**

### **1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société « EURO-CYCLES » est une entité du droit tunisien opérant dans le secteur d'industrie, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales du 03 Novembre 2000 tel qu'il a été modifié et complété par la législation et la réglementation applicable aux sociétés faisant appel public à l'épargne et notamment la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 relative à la réorganisation du marché financier telle qu'elle été subséquemment amendée et complétée,

Les comptes de la société " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésoreries et les notes annexées,

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 Décembre 2018.

### **1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE**

La comptabilité est tenue sur ordinateur.

Le logiciel de comptabilité permet d'établir périodiquement, les journaux auxiliaires, le grand livre des comptes, les balances auxiliaires et la balance générale.

Le regroupement de tous les comptes permet d'établir les états financiers de la société " EURO-CYCLES".

La société " EURO-CYCLES" utilise les normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par ladite société.

A la date de notre intervention, les livres légaux (livre d'inventaire et journal centralisateur) étaient en cours de mise à jour.

Par ailleurs, le logiciel informatique a été déposé au Bureau de Contrôle des Impôts (Obligation légale prévue par l'article 62 du code de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés).

### **1.3. UNITE MONETAIRE**

Les états financiers de la société " EURO-CYCLES", sont établis en Dinar Tunisien.

#### 1.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERES

Les soldes des créances et des dettes de la société " EURO-CYCLES "arrêtés au 31 Décembre 2019, libellés en devise sont convertis pour leur contre-valeur en dinars, sur la base du cours de change moyen du mois de Décembre 2019, soit **1 € = 3,1402 TND** et **1 \$ = 2,7985 TND**.

#### 1.5. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs couts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Logiciel	33,33 %
- Site Web	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Equipements du bloc social	20 %
- Matériel informatique	33,33 %
- Matériel à statut juridique particulier	25% & 33,33 %

#### 1.6. VALORISATION DES STOCKS

Les matières premières, le stock décors et les emballages ont été valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Les produits finis ont été valorisés au coût de production.

#### 1.7. REGIME FISCAL

Le régime fiscal de la société, « EURO-CYCLES » société totalement exportatrice, est fixé par la loi 93/120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux

investissements qui limite l'exonération totale des bénéfices tirés de l'exportation à une période de 10 ans.

Par ailleurs, aux termes de l'article 5 de code d'incitations aux investissements, bénéficient de l'exonération des bénéfices tirés de l'exportation pour une durée de 10 ans, les opérations d'investissements relatives à la création, l'extension, le renouvellement, le réaménagement ou la transformation d'activité.

La loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 mentionne l'expiration de la prorogation de la durée de déduction totale prévue pour la loi de finances 2013 et oblige par la suite une imposition des bénéfices réalisés à l'export au taux réduit de 10% et ce, à partir de l'année 2014.

Toutefois, la société « EURO-CYCLES » est soumise au paiement des droits et taxes suivants :

- La TCL au taux de 0,1% sur le chiffre d'affaires provenant à l'exportation et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
    - Droits et taxes relatifs aux véhicules automobiles de tourisme,
    - Taxe unique de compensation sur les transports routiers,
    - Taxe d'entretien et d'assainissement,
    - Droits et taxes perçus au titre des prestations directes (Téléphone, taxes portuaires, etc.),
  - Contributions et cotisations au régime de sécurité sociale sauf pour le personnel étranger ayant opté pour son régime légal d'origine.
- ❖ La loi n°2017- 66 du 18 Décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018 a institué une contribution sociale solidaire au profit des caisses sociales de taux 1% sur les bénéfices servant de base pour calcul de l'impôt sur les sociétés à partir de l'exercice 2018.

## **NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS**

### **2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN TND)**

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31 décembre 2019 un montant net de **4 596,187 TND** contre **1 563,692 TND** au 31 décembre 2018, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
logiciels	71 688,250	65 721,850
Site Web	2 400,500	2 400,500
<b>VB IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>74 088,750</b>	<b>68 122,350</b>
Amortissements	69 492,563	66 558,658
<b>VN DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 596,187</b>	<b>1 563,692</b>

## 2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN TND)

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2019 un montant net .de **12 139 072,739 TND** contre **12 650 286,498 TND** au 31 décembre 2018, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Terrain	1 016 553,900	1 016 553,900
Construction	9 599 043,116	7 448 483,514
matériel industriel	4 808 476,406	4 467 865,946
Outillage industriel	301 461,161	245 397,899
matériel de transport	1 438 584,311	1 438 584,311
AAI divers	1 571 895,475	1 413 274,414
Mobilier& matériel de bureau	195 465,933	182 553,730
équipement du bloc social	53 965,933	53 965,933
matériels informatique	282 636,377	252 252,939
Construction en cours	0,000	2 056 190,667
<b>Valeurs brutes immobilisations corporelles</b>	<b>19 268 082,612</b>	<b>18 575 123,253</b>
Amortissements	7 129 009,576	5 924 839,755
<b>Valeurs nettes immobilisations corporelles</b>	<b>12 139 073,036</b>	<b>12 650 283,498</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**

( Exprimés en dinars tunisiens )

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS					VCN au 31/12/2019
	V. brute au 31/12/2018	Acquisition 2019	Reclassement 2019	Cession 2019	Régul 2019	V. brute au 31/12/2019	C. Amort. au 31/12/2019	Dotation 2019	Régul 2019	C. Amort. au 31/12/2019	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)=(1)+(2)+(3)+(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)=(7)+(8)+(9)	
- Logiciels	65 721,850	5 966,400				71 688,250	64 158,158	2 933,905		67 092,063	4 596,187
- Site web	2 400,500	0,000				2 400,500	2 400,500	0,000		2 400,500	0,000
<b>TOTAL IMMO. INCORPORELLES</b>	<b>68 122,350</b>	<b>5 966,400</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>74 088,750</b>	<b>66 558,658</b>	<b>2 933,905</b>	<b>0,000</b>	<b>69 492,563</b>	
- Terrain	1 016 553,900	0,000				1 016 553,900	0,000	0,000		0,000	1 016 553,900
- Constructions	7 448 483,514	94 368,935	2 056 190,667			9 599 043,116	1 261 066,4270	482 188,570		1 743 254,997	7 855 788,119
- Matériel industriel	4 467 865,946	340 610,460				4 808 476,406	2 739 760,515	349 176,431		3 088 936,946	1 719 539,460
- Outillage industriel	245 397,899	56 063,262				301 461,161	167 608,131	22 812,039		190 420,170	111 040,991
- Matériel de transport	1 438 584,311	0,000				1 438 584,311	926 204,134	167 348,283		1 093 552,417	345 031,894
- Installations générales, A. & A. divers	1 413 274,414	158 621,061				1 571 895,475	498 785,655	121 910,106		620 695,761	951 199,714
- Mobilier et matériel de bureau	182 553,730	12 911,906				195 465,636	102 152,961	24 458,332		126 611,293	68 854,343
- Equipement du bloc social	53 965,933	0,000				53 965,933	10 582,946	10 681,667		21 264,613	32 701,320
- Matériel informatique	252 252,939	30 383,438				282 636,377	218 675,986	25 597,393		244 273,379	38 362,998
- Constructions en cours	2 056 190,667		-2 056 190,667			0,000	0,000	0,000		0,000	0,000
<b>TOTAL IMMO. CORPORELLES</b>	<b>18 575 123,253</b>	<b>692 959,062</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>19 268 082,315</b>	<b>5 924 836,755</b>	<b>1 204 172,821</b>	<b>0,000</b>	<b>7 129 009,576</b>	<b>12 139 072,739</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 643 245,603</b>	<b>698 925,462</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>19 342 171,065</b>	<b>5 991 395,413</b>	<b>1 207 106,726</b>	<b>0,000</b>	<b>7 198 502,139</b>	<b>12 139 072,739</b>

### **NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES (EN DT)**

Les immobilisations financières totalisent au 31 décembre 2019 un montant de **262 249,000 TND** contre **139 300,000 TND** au 31 décembre 2018, et elles sont détaillées comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
Participation « TUNINDUSTRIES »	99 900,000	99 900,000
Participation « AFRICA PACK »	20 000,000	0,000
Emprunt national	24 000,000	36 000,000
Prêts aux personnels à plus d'un an	114 949,000	0,000
Cautionnement	3 400,000	3 400,000
<b>TOTAL</b>	<b>262 249,000</b>	<b>139 300,000</b>

- **PARTICIPATION « TUNINDUSTRIES »**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « TUNINDUSTRIES », société à responsabilité limitée, totalement exportatrice.

Cette participation concerne 999 parts sociales de 100 TND chacune, soit 99,9% du capital de la société « TUNINDUSTRIES ».

Les dividendes encaissés par la société « EURO-CYCLES » au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à **3 496 500,000 TND**.

- **PARTICIPATION « AFRICA PACK »**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « AFRICA PACK », société à responsabilité limitée, totalement exportatrice. Cette participation concerne 200 parts sociales de 100 TND chacune.

- **EMPRUNT NATIONAL**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 correspond à la participation de l'emprunt national. Les dividendes encaissés par la société « EURO-CYCLES » au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à **2 214,000 TND**.

#### **NOTE 4 - ACTIFS COURANTS**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2019 un solde de **69 081 355,587 TND** contre un solde de **52 843 568,151 TND** au 31 décembre 2018 s'analysant ainsi comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
Stocks	35 089 809,958	19 628 436,324
Clients et comptes Rattachés	9 704 445,570	11 258 485,731
Autres actifs courants	2 056 945,285	2 462 560,091
Placements et autres actifs financiers	9 644 192,000	8 200 000,000
Liquidité et équivalent de liquidité	12 690 828,778	11 398 952,009
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>69 186 221,591</b>	<b>52 948 434,155</b>
<b>Provision</b>	<b>&lt;104 866,004&gt;</b>	<b>&lt;104 866,004&gt;</b>
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>69 081 355,587</b>	<b>52 843 568,151</b>

#### **4.1. STOCKS**

Les valeurs en stocks s'élèvent à la clôture de l'exercice 2019 à **35 089 809,958 TND** et se ventilent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
- Stock matières premières	18 435 393,000	17 497 778,000
- Stock MP en transit	14 405 812,520	0,000
- Stock décors	324 733,000	645 643,000
- Stock emballages	761 091,000	663 650,000
- Stock de produit finis	1 162 780,438	821 365,324
<b>Total</b>	<b>35 089 809,958</b>	<b>19 628 436,324</b>

#### **§ Inventaire physique**

Nous avons assisté aux opérations de prise d'inventaire physique et nous nous sommes assuré que les quantités reprises sur le bilan du 31 décembre 2019 sont conformes à celles figurant sur les états d'inventaire de fin d'année.

#### **4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Cette rubrique présente un solde au 31 Décembre 2019 de **9 599 579,566 TND** se détaillant comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
- Clients ordinaires	9 599 579,566	11 153 619,731
- Clients douteux ou litigieux	104 866,004	104 866,004
<b>Solde du compte " Clients "</b>	<b>9 704 445,570</b>	<b>11 258 485,731</b>
- PV pour dépréciation des clients	<104 866,004>	<104 866,004>
<b>TOTAL</b>	<b>9 599 579,566</b>	<b>11 153 619,727</b>

Le solde du compte " Clients et comptes rattachés " au 31 décembre 2019 représente **11,09 %** du chiffre d'affaires de l'exercice 2019 contre **16,7%** à la clôture de l'exercice précédent, soit un crédit clients d'environ 40 jours en 2019 et 60 jours au 31 décembre 2018.

#### **4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants totalisant **2 056 945,285 TND** au 31 décembre 2019 se répartissent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
Personnel avance et acompte	2 670,000	700,000
Fournisseurs avances et acomptes	714 243,664	571 420,422
Etat impôts et taxes	858 293,096	1 156 043,612
Produit à recevoir	414 879,438	524 859,968
Débiteurs divers	14 000,000	1 500,000
Prêt au personnel	0,000	189 768,000
Compte d'attente	0,000	18 268,089
Charges constatés d'avance	52 859,087	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>2 056 945,285</b>	<b>2 462 560,091</b>

#### **4.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Cette rubrique présente un solde de **9 644 192,000 TND** au 31 décembre 2019 contre un solde de **8 200 000,000 TND** au 31 décembre 2018 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
B trésor + B caisse court terme	9 600 000,000	8 200 000,000
Echéance à moins d'un an sur prêt NC	44 192,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>9 644 192,000</b>	<b>8 200 000,000</b>

#### **4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 décembre 2019 à **12 690 828,778 TND** se répartit comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Banques	12 677 116,116	10 107 791,042
Régies d'avance et accreditifs	142,990	1 289 218,822
Caisse	13 569,672	1 942,145
<b>TOTAL</b>	<b>12 690 828,778</b>	<b>11 398 952,009</b>

#### **NOTE5- CAPITAUX PROPRES**

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2019 à **37 237 902,966 TND** contre **36 807 721,370 TND** au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Capital social	8 910 000,000	8 100 000,000
Réserves	810 000,000	810 000,000
Résultat reporté	17 367 721,370	17 481 386,481
Résultat de l'exercice	10 150 181,596	10 416 334,889
<b>TOTAL</b>	<b>37 237 902,966</b>	<b>36 807 721,370</b>

- Suivant le procès-verbal du 02 Mai 2019, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer les dividendes aux titres de l'exercice 2018, et d'affecter par conséquent le résultat de l'exercice 2018 ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice exercice 2018 :	10 416 334,889 TND
Résultat reporté 2017 :	17 481 386,481 TND
<b><u>Résultat distribuable :</u></b>	<b><u>27 897 720,962 TND</u></b>
<b>Dividendes en dinar tunisien</b>	<b>9 720 000,000 TND</b>
<b><u>Résultat reporté après affectation</u></b>	<b><u>18 177 720,962 TND</u></b>

Soit la distribution de 1,200 TND par action.

- Suivant le procès-verbal du 02 Mai 2019, l'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital par incorporation de réserves d'un montant de **810 000,000 TND** pour passer de **8 100 000,000 TND** à **8 910 000,000 TND** et ce par la création de 810 000 actions nouvelles entièrement libérée à attribuer aux anciens actionnaires à raison d'un (01) nouvelle action gratuite pour dix (10) actions anciennes.

## 5.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Modifications comptable	Résultat de l'exercice	Total des capitaux Propres
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)+(2)+(3)+(4)+(5)
<b>♠ Solde au 31 Décembre 2017</b>	<b>8 100 000</b>	<b>810 000</b>	<b>15 734 799</b>	<b>-200 000</b>	<b>14 096 588</b>	<b>38 541 387</b>
- Affectation du résultat 2017			13 896 588	200 000	-14 096 588	
- Augmentation de la réserve légale						
- Distribution des dividendes			-12 150 000			
- Modifications comptable 2018						
- Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2018					10 416 335	
<b>♠ Solde au 31 Décembre 2018</b>	<b>8 100 000</b>	<b>810 000</b>	<b>17 481 387</b>	<b>0</b>	<b>10 416 335</b>	<b>36 807 722</b>
- Affectation du résultat 2018			10 416 335		-10 416 335	<b>0</b>
- Distribution des dividendes			-9 720 000			<b>-9 720 000</b>
-augmentation de capital	<b>810 000</b>		-810 000			
- Résultat de au 31 Décembre 2019					10 150 181	<b>10 150 181</b>
<b>♠ Solde au 31 Décembre 2019</b>	<b>8 910 000</b>	<b>810 000</b>	<b>17 367 722</b>	<b>0</b>	<b>10 150 181</b>	<b>37 237 903</b>

## NOTE 6-PASSIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2019, le solde de cette rubrique est de **1 314 737,319 TND** se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Emprunts	533 898,328	1 449 153,560
Provisions pour risques et charges	780 838,991	200 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>1 314 737,319</b>	<b>1 649 153,560</b>

### 6.1 Emprunts

Les emprunts contractés par la société « EURO-CYCLES » d'une valeur de **533 898,328 TND** au 31 décembre 2019 contre **1 449 153,560 TND** au 31 décembre 2018 qui se détaillent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Emprunt UIB	533 898,328	1 449 153,560
<b>TOTAL</b>	<b>533 898,328</b>	<b>1 449 153,560</b>

(Montants en dinars)

Désignation	Solde au 31/12/2018	Mouvements 2019			Solde au 31/12/2019
		Ajout	Remboursements	Reclassements	
Crédit - UIB <b>4.500.000 D</b>	1 449 154			-915 254	533 899
<b>Total</b>	<b>1 449 154</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-915 254</b>	<b>533 899</b>

### 6.2 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique portant sur un montant de **780 838,991 TND** au 31 décembre 2019 contre **200 000,000 TND** au 31 décembre 2018 qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Notification fiscale	500 000,000	200 000,000
Affaire Incendie	280 838,991	0
<b>TOTAL</b>	<b>780 838,991</b>	<b>200 000,000</b>

## **NOTE 7 - PASSIFS COURANTS**

Au 31 décembre 2019, les passifs courants présentent un solde de **42 934 633,228 TND** contre un solde de **27 177 844,411 TND** au 31 décembre 2018, Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	22 126 263,176	7 910 839,696
Autres passifs courants	3 891 428,012	2 524 937,040
Concours bancaires et autres passifs financiers	16 916 942,040	16 742 067,675
<b>TOTAL</b>	<b>42 934 633,228</b>	<b>27 177 844,411</b>

### **7.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Les sommes dues aux fournisseurs totalisant une valeur de **22 126 263,176 TND** à la clôture de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
Fournisseurs d'exploitation	21 791 015,658	7 484 895,660
Fournisseurs d'immobilisations	0,000	148 562,545
Fournisseurs d'exploitation-effets à payer	335 247,518	277 381,491
<b>Total</b>	<b>22 126 263,176</b>	<b>7 910 839,696</b>

### **7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS**

Cette rubrique reprend les postes suivants :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
Client avance et acompte	537 437,570	0,000
Etat impôts et taxes	1 148 157,125	807 716,959
Personnel rémunérations dues	502 412,821	267 650,354
CNSS	238 722,253	248 643,157
Créditeurs divers	727 046,852	319 273,380
Charges à payer	737 618,991	881 653,190
Dividendes à payer	32,400	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>3 891 428,012</b>	<b>2 524 937,040</b>

### **7.3. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Le détail de cette rubrique se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
Emprunt liés au cycle d'exploitation	15 894 842,159	15 504 293,643
Concours bancaires	56 574,222	225 490,755
Echéances à moins d'un an	915 254,232	976 398,473
Intérêts courus	50 271,427	35 884,804
<b>TOTAL</b>	<b>16 916 942,040</b>	<b>16 742 067,675</b>

#### **⌘ Echéances à moins d'un an**

Les emprunts à court terme totalisant **915 254,232 TND** à la date de clôture de l'exercice 2019, s'analysent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Mouvements 2019</b>			<b>Solde au 31/12/2019</b>
		<b>Ajout</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Reclassements</b>	
<b>Crédit</b>					
- UIB 4.500.000 D	915 254		-915 254	915 254	915 254
- AMEN BANK 650.000 D	61 144		-61 144		0
<b>Total</b>	<b>976 398</b>	<b>0</b>	<b>-976 398</b>	<b>915 254</b>	<b>915 254</b>

### **NOTE 8 - ETAT DE RESULTAT**

L'analyse comparative des états de résultat des exercices 2019 et 2018 se présente comme suit :

#### **8.1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaire est passé de **67 398 081,462 TND** à la clôture de l'exercice 2018 à **87 523 599,892 TND** au 31 décembre 2019, enregistrant ainsi une augmentation de **20 125 518,430 TND** (soit 30 %).

#### **8.2. CHARGES D'EXPLOITATION**

Au 31 décembre 2019, Les charges d'exploitation sont de l'ordre de **79 093 248,586 TND** contre un solde de **62 860 672,687 TND** au 31 Décembre 2018 se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
<u>Variation stocks PF et encours</u>	<b>-341 415,114</b>	<b>623 316,030</b>
<u>Achat matières consommés :</u>	<b>67 564 474,884</b>	<b>52 583 801,570</b>
• Achat MP	62 308 676,971	47 445 164,648
• Achat MP en Transit	14 405 812,526	0,000
• Achat emballage	4 026 085,503	3 225 491,145
• Achat décors	823 626,137	680 638,065
• Variation stock MP	-13 765 571,520	1 438 106,536
• Variation emballage	-1 003 434,000	-1 098 882,000
• Variation Décors	-350 953,000	26 194,000
• Achats non stockés des matières et fournitures	1 120 232,267	867 089,176
<u>Charges de personnel :</u>	<b>5 070 074,800</b>	<b>4 084 827,566</b>
• Charge de personnel	4 312 432,727	3 374 102,858
• Charges sociales légales	643 889,980	493 858,079
• Autres charges	113 752,093	216 866,629
<u>Dotations aux amorts et prov :</u>	<b>1 787 945,717</b>	<b>983 651,956</b>
• Dot immob incorporelle	2 933,905	8 948,409
• Dot immob corporelle	1 204 172,821	974 703,547
• Dot aux provisions pour risques	580 838,991	0,000
<u>Autres charges d'exploitation</u>	<b>5 012 168,299</b>	<b>4 585 075,565</b>
• Maintenance GPAO	2 690,736	17 344,194
• Entretien et réparations	356 396,913	171 261,644
• Primes d'assurances	109 634,091	123 993,487
• Etudes et recherches	105 556,999	118 331,397
• Transports et autres services extérieurs	3 036 617,069	2 819 529,998
• Rémunérations d'intermédiaires	168 054,257	192 452,227
• Publicités	141 019,158	99 677,744
• Transports / achats	6 639,584	20 007,432
• Divers	3 870,005	14 626,711
• Réceptions, voyages et déplacements	365 841,085	441 353,215
• Frais de télécommunications	52 484,712	60 391,448
• Commissions bancaires	157 550,303	118 110,632
• Charges diverses ordinaires	89 213,282	89 486,586
• Etats, impôts et taxes	365 600,378	298 508,850
• Autres charges liées à une mod	50 999,727	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>79 093 248,586</b>	<b>62 860 672,687</b>

### **8.3. CHARGE FINANCIERES NETTES**

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2019 un solde de **1 855 284,735 TND** s'analysant comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
Intérêts des emprunts	605 615,096	590 459,027
Intérêts des comptes courant	39 897,542	40 640,701
Intérêts des opérations de financement	5 336,332	2 105,377
Pertes de change	3 915 021,076	4 816 717,980
Gains de change	-2 710 585,311	-5 807 938,879
<b>TOTAL</b>	<b>1 855 284,735</b>	<b>-358 015,794</b>

### **8.4. PRODUITS DES PLACEMENTS ET PRODUITS FINANCIERS**

Les produits des placements et financiers d'une valeur de **4 110 159,816 TND** au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
Produits des participations TUNINDUSTRIE	3 496 500,000	4 995 000,000
Intérêts sur placement CAT	563 986,337	906 076,117
Produits financiers	47 459,479	42 464,980
Produits emprunt national	2 214,000	2 952,000
<b>TOTAL</b>	<b>4 110 159,816</b>	<b>5 946 493,097</b>

### **8.5. AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Cette rubrique d'une valeur de **15 081,795 TND** s'analyse au 31 décembre 2019 comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
Gains ordinaires	0,000	40 758,514
Produits divers ordinaires	0,000	113 028,046
Produits net sur cession d'immobilisations	0,000	26 931,252
Différences de règlements	15 081,795	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>15 081,795</b>	<b>180 717,812</b>

## **NOTE 9 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

### **9.1. VARIATION DES ELEMENTS DU BFR**

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
Stocks	-15 461 373,634	988 734,566
Clients et comptes rattachés	1 554 040,161	662 366,942
Autres actifs courants	405 614,806	38 177,382
Fourni et comptes rattachés	14 215 423,480	704 117,487
Autres passifs courants	1 366 490,972	0,000
+/-values de cession	0,000	26 928,253

### **9.2. TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2019**

<b>DESIGNATION</b>	<b>DECEMBRE 2019</b>	<b>DECEMBRE 2018</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	12 690 828,778	11 398 952,009
Concours bancaires	56 574,222	225 491,000
<b>Trésorerie au 31 Décembre 2019</b>	<b>12 634 254,556</b>	<b>11 173 461,254</b>

## NOTE 10 – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

### Soldes intermédiaires de gestion (Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	2019	2018
Ventes de marchandises	-	-
Coût d'achat des marchandises vendues	-	-
<b>Marge commerciale</b>	-	-
Revenus et autres produits d'exploitation	87 523 599,892	67 398 081,462
Production stockée ou déstockage	341 415,114	-623 316,030
Autres produits	192 989,849	-
Production immobilisée	-	-
<b>Production d'exercice</b>	<b>88 058 004,855</b>	<b>66 774 765,432</b>
Achats consommés	-67 564 474,884	-52 583 801,570 *
<b>Marge sur coût matière</b>	<b>20 493 529,971</b>	<b>14 190 963,862</b>
<b>Activité totale</b>	<b>20 493 529,971</b>	<b>14 190 963,862</b>
Marge brute totale	20 493 529,971	14 190 963,862
Autres charges externes	-4 646 567,921	-4 286 566,715 *
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>15 846 962,050</b>	<b>9 904 397,147</b>
Impôts et taxes	-365 600,378	-298 508,850
Charges de personnel	-5 070 074,800	-4 084 827,566
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>10 411 286,872</b>	<b>5 521 060,731</b>
Produits de placement	4 110 159,816	5 946 493,097 *
Charges financières nettes	-1 855 284,735	358 015,794 *
Autres gains ordinaires	15 081,795	180 717,812
Autres pertes ordinaires	-	- *
Transfert et reprise de charges	-	-
Dotation aux amortissements et aux provisions	-1 787 945,717	-983 651,956
Impôt sur le résultat ordinaire	-743 116,435	-606 300,589
<b>Résultats des activités ordinaires</b>	<b>10 150 181,596</b>	<b>10 416 334,889</b>
Eléments extraordinaires	0,000	0,000 *
Effets des modifications comptables	-	-
<b>Résultats net après modifications comptables</b>	<b>10 150 181,596</b>	<b>10 416 334,889</b>

\* Retraités pour des besoins de comptabilité.

**NOTE 11 – TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION**

Liste des comptes de charges par nature	Montant des charges par nature au 31/12/2019	Ventilation					Total
		Coût des ventes	Activité administrative	Activité de distribution	Charges financières	Autres charges	
- Variation des stocks des P.F et des encours	341 415,114	341 415,114					341 415,114
- Achats consommés	-67 564 474,884	-67 564 474,884					-67 564 474,884
- Charges de personnel	-5 070 074,800	-3 549 052,360	-1 472 856,729	-48 165,711			-5 070 074,800
- Dotations aux amort. et aux provisions	-1 787 945,717	-1 445 732,907	-100 661,344	-241 551,466			-1 787 945,717
- Autres charges d'exploitation	-5 012 168,299	-843 358,274	-413 002,643	-3 576 757,003	-56 374,737	-122 675,642	-5 012 168,299
- Charges financières nettes	-1 855 284,735				-1 855 284,735		-1 855 284,735
- Autres pertes ordinaires nettes	-						-
<b>Total</b>	<b>-80 948 533,321</b>	<b>-72 821 203,311</b>	<b>-2 018 822,976</b>	<b>-1 936 332,206</b>	<b>-1 911 659,472</b>	<b>-48 230,044</b>	<b>-78 736 248,009</b>

## **NOTE 12 - OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

Au cours de l'exercice 2019, la société « EURO-CYCLES » a conclu diverses transactions avec des parties liées.

Toutes les transactions ont été réalisées aux conditions du marché.

Sociétés	Solde	Achats	Ventes	Règlements	Solde
	au 31/12/2018	2019	2019	2019	au 31/12/2019
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)+(2)+(3)+(4)
- Fournisseur TUNINDUSTRIES	5 803 032	9 928 260		-10 795 344	4 935 948
-Fournisseur DENVER	620 383	2 660 842		-2 698 175	583 050
- Client DENVER	340 532		702 800	-777 389	265 943
-Produits à recevoir TUNINDUSTRIES	0		192 990		192 990
-Fournisseur MDS AGIL Hergla	11 242	147 546		-147 976	10 812
<b>TOTAL</b>	<b>5 814 274</b>	<b>10 075 806</b>	<b>192 990</b>	<b>10 943 320</b>	<b>5 139 750</b>

## **NOTE 13 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Il est à signaler que la prorogation de la pandémie COVID 19 après la date d'arrêté des comptes et la crise sanitaire qui sévit en Tunisie et au niveau mondiale, risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.

En outre et dans le cadre de efforts visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le gouvernement tunisien et les gouvernements des autres pays ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liés aux différents secteurs d'activités.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019.

Cependant, ils pourront avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futurs qui ne peut être estimée sur la base des informations disponibles.

## NOTE 14 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

**TABLEAU RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

<b>Banques</b>	<b>Engagement</b>	<b>Montant en D</b>	<b>Hypothèque</b>	<b>Superficie en m<sup>2</sup></b>	<b>Rang</b>
<b>STB</b>	CREDIT DE GESTION : Accréditifs + F import	9 000 000	Totalité du Lot 44 ( ancien lot 25 ) Totalité du Lot 51 ( ancien lot 27 )  Nantissement sur outillage et matériel dont le total s'élève 2 662 154 D	6 424 5 909	1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup>
<b>UIB</b>	CREDIT DE GESTION :	5 000 000	Totalité du Lot 44 ( ancien lot 25 ) Totalité du Lot 51 ( ancien lot 27 )	6 424 5 909	utile utile
<b>UIB</b>	CREDIT MOYEN ET LONG TERME:	4 500 000	Totalité du Lot 44 ( ancien lot 25 ) Totalité du Lot 51 ( ancien lot 27 )  Nantissement sur outillage et matériel dont le total s'élève 2 662 154 D	6 424 5 909	utile utile
<b>AMEN BANK</b>	CREDIT MOYEN ET LONG TERME:	650 000	Totalité du Lot 51 ( ancien lot 27 ) Nantissement Matériel CABINE DE PEINTURE	5 909	2 <sup>ème</sup>

**Etats financiers consolidés au 31 Décembre 2019**

**BILAN**

		<i>(Exprimé en Dinars)</i>	
		<i>Au 31 Décembre 2019</i>	
	<i>Notes</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
<i>Immobilisations Incorporelles</i>	2	74 438.750	68 472.350
<i>Moins Amortissements</i>		-69 842.563	-66 908.658
<i>Valeur Comptable Nette</i>		4 596.187	1 563.692
<i>Immobilisations Corporelles</i>	2	20 046 492.603	16 470 280.667
<i>Moins Amortissements</i>		-7 732 856.953	-6 435 592.652
<i>Valeur Comptable Nette</i>		12 313 635.650	12 917 940.889
<i>Immobilisations Financières</i>	3	170 349.000	51 400.000
<i>Moins Provisions</i>		-	-
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>12 488 580.837</b>	<b>12 970 904.581</b>
<b>Autres actifs non courants</b>		-	-
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>12 488 580.837</b>	<b>12 970 904.581</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
<i>Stocks</i>	4.1	36 766 848.369	21 490 565.471
<i>Moins Provisions</i>		-	-
<i>Valeur Comptable Nette</i>		36 766 848.369	21 490 565.471
<i>Clients et Comptes Rattachés</i>	4.2	9 717 317.250	11 501 609.379
<i>Moins Provisions</i>		-104 866.004	-104 866.004
<i>Valeur Comptable Nette</i>		9 612 451.246	11 396 743.375
<i>Autres actifs courants</i>	4.3	2 405 673.020	3 072 104.885
<i>Placements &amp; autres actifs financiers</i>		9 644 192.000	8 200 000.000
<i>Liquidités &amp; Equivalents de liquidités</i>		14 003 757.128	12 246 203.721
<b>Total des actifs courants</b>		<b>72 432 757.128</b>	<b>56 405 617.452</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>84 921 337.965</b>	<b>69 376 522.033</b>

**BILAN**  
(*Exprimé en Dinars*)

*Au 31 Décembre*

*Notes*

**2019**

**2018**

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

**CAPITAUX PROPRES**

**5**

*Capital social* 8 910 000.000 8 100 000.000

*Réserves* 819 990.000 819 990.000

*Résultats reportés* 21 544 560.036 23 453 244.928

*Intérêts minoritaires* 791.020 1 087.836

***Total des capitaux propres avant résultat*** **31 275 341.056** **28 438 602.801**

*Résultat de l'exercice* 8 729 727.737 8 394 180.603

*Résultat de l'exercice des minoritaires* 8 738.466 3 203.183

**TOTAL DES CAPITAUX PROPRES**

**40 013 807.259** **40 771 706.550**

**PASSIFS**

***Passifs non courants***

*Emprunts* **6** 579 471.939 1 513 992.945

*Autres passifs financiers* - -

*Provisions* 780 838.991 200 000.000

***Total des passifs non courants*** **1 360 310.930** **1 713 992.945**

***Passifs courants***

**7**

*Fournisseurs et comptes rattachés* 7.1 17 380 250.523 2 385 884.128

*Autres passifs courants* 7.2 4 278 071.953 3 118 396.042

*Concours bancaires et autres passifs financiers* 7.3 21 888 897.300 21 386 542.368

***Total des passifs courants*** **43 547 219.776** **26 890 822.538**

**TOTAL DES PASSIFS**

**28 604 815.483** **28 604 815.483**

**TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS**

**84 921 337.965** **69 376 522.033**

<b>Etat de Résultat</b>				
<b>(Exprimé en Dinars )</b>			<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>Notes</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>8.1</b>			
Revenus		87 598 826.334	67 661 509.013	
Autres produits d'exploitation				
Production immobilisée		-	-	
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>87 598 826.334</b>	<b>67 661 509.013</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>8.2</b>			
Variation des stocks des produits finis et des encours		296 852.171	746 885.030	
Achats de marchandises consommées		-	-	
Achats d'approvisionnements consommés		-64 217 203.274	-47 598 184.465	
Charges de personnel		- 5 618 578.357	-4 565 722.599	
Dotations aux amortis. et aux provisions		- 1 881 037.197	-1 080 031.470	
Autres charges d'exploitation		- 5 183 860.630	- 4 737 062.346	
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-76 603 827.287</b>	<b>-58 727 885.91</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8.3</b>	<b>10 994 999.047</b>	<b>8 933 623.103</b>	
Charges financières nettes		-1 909 179.288	-621 621.817	
Produits des placements		614 397.816	954 777.803	
Autres gains ordinaires		22 067.251	181 031.009	
Autres pertes ordinaires		- 558.557		
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>9 721 726.269</b>	<b>9 447 810.098</b>	
Impôt sur les bénéfices		- 983 260.066	- 1 050 426.312	
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>8 738 466.203</b>	<b>8 397 383.786</b>	
<b>Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)</b>				
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>8.4</b>	<b>8 738 466.203</b>	<b>8 397 383.786</b>	
Intérêts Minoritaires		-8 738.466	-3 203.183	
<b>Résultats après modifications comptables</b>		<b>8 729 727.737</b>	<b>8 394 180.603</b>	

<b>Etat de flux de trésorerie</b>			
<i>(Exprimé en Dinars)</i>			
<i>Au 31 Décembre</i>			
	<i>Notes</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>9.1</b>		
<i>Résultat net</i>		8 738 466.203	8 397 383.786
<i>Ajustements pour :</i>			
* <i>Amortissements et provisions</i>		1 881 037.197	1 077 959.723
* <i>Variation des :</i>			
- <i>stocks</i>		-15 049 148.392	641 454.419
- <i>créances</i>		1 784 292.129	- 905 490.590
- <i>autres actifs</i>		666 431.865	-455 746.359
+ <i>fournisseurs et autres dettes</i>		16 154 042.306	4 619 549.945
* <i>Plus ou moins-values de cession</i>			-26 928.253
* <i>Modification comptable</i>			
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>14 175 121.308</b>	<b>13 348 182.671</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>9.2</b>		
<i>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-698 925.462	-2 208 002.144
<i>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>			29 000.000
<i>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</i>		-122 949.000	
<i>Encaissements provenant des associés</i>		-	-
<i>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</i>		4 000.000	16 000.000
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement</b>		<b>-817 874.462</b>	<b>- 2 163 002.144</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>9.3</b>		
<i>Placements</i>		-1 444 192.000	6 969 000.000
<i>Dividendes et autres distributions</i>		- 9 723 500.000	-12 155 000.000
<i>Encaissements provenant des emprunts</i>			
<i>Remboursement d'emprunts</i>		-280 808.905	-1 001 954.681
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités de financement</b>		<b>-11 448 500.905</b>	<b>-6 187 954.681</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>			-
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>1 908 745.941</b>	<b>4 997 225.846</b>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<i>12 020 386.357</i>	<i>7 023 160.511</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<i>13 929 132.298</i>	<i>12 020 386.357</i>

## 7.2 AFFECTATION DES RESULTATS

### 7.2.1 Rappel statutaire

Les produits annuels de la Société constatés par l'inventaire, après déduction des dépenses d'exploitation des frais généraux, des charges fiscales et financières, de tous amortissements, de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels ainsi que les prélèvements nécessaires pour la constitution de tous fonds de prévoyance que le conseil jugera utile constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, après affectations, s'il y a lieu l'extinction des pertes des exercices antérieurs, il est prélevé ; cinq pour cent au moins pour la constitution de fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserve atteint une somme égale à un dixième du capital social mais reprend son cours si cette réserve venait à descendre au-dessous de cette fraction.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire a le droit de décider, sur proposition du Conseil d'Administration de prélever toute somme qu'elle juge convenable, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant.

Le surplus est réparti entre les actionnaires.

Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres de la société sont ou deviendraient à la suite de la distribution des bénéfices, inférieurs au montant du capital, majoré des réserves que la loi ou les statuts interdisent leurs distributions.

Les dividendes sont payés aux époques et aux lieux fixés par l'Assemblée ou par le Conseil d'Administration, entre les mains d'actionnaires.

La mise en paiement des dividendes décidée par l'assemblée générale ordinaire d'une société faisant appel public à l'épargne, doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'assemblée générale sauf si les actionnaires à l'unanimité ont décidé le contraire.

Après les trois mois les dividendes non distribués produiront au profit de l'actionnaire un taux d'intérêt commercial suivant la réglementation en vigueur.

Tous dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de rapport ou de restitution sauf si la distribution des dividendes a eu lieu contrairement aux dispositions ci-dessus ou s'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif des dividendes distribués.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.

### 7.2.2 Affectation des résultats

<i>Désignations</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
<i>Résultat net de l'exercice</i>	<i>14 096 588</i>	<i>10 416 335</i>	<i>10 150 181</i>
<i>Réserves légales</i>	<i>810 000</i>	<i>810 000</i>	<i>810 000</i>
<i>Dividendes</i>	<i>12 150 000</i>	<i>9 720 000</i>	<i>9 711 900</i>
<i>Résultats reportés</i>	<i>15 534 799</i>	<i>18 177 721</i>	<i>18 616 002</i>

<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>					
					En Dinars
<i>DESIGNATIONS</i>	<i>Capital Social</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats Reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total Capitaux</i>
<i>Capitaux propres au 31/12/2015</i>	<i>5 400 000</i>	<i>540 000</i>	<i>10 404 006</i>	<i>13 031 554</i>	<i>29 375 560</i>
<i>Affectation des résultats 2015(selon PV AGO 28 Avril 2016)</i>					
<i>Réserves légales</i>					
<i>Résultats reportés</i>			<i>5 471 554</i>	<i>-5 471 554</i>	
<i>Dividendes</i>				<i>-7 560 000</i>	<i>-7 560 000</i>
<i>Augmentation du capital</i>	<i>2 700 000</i>		<i>-2 700 000</i>		
<i>Résultat de l'exercice 2016</i>				<i>14 169 239</i>	<i>14 169 239</i>
<i>Capitaux propres au 31/12/2016</i>	<i>8 100 000</i>	<i>540 000</i>	<i>13 175 560</i>	<i>14 169 239</i>	<i>35 984 799</i>
<i>Affectation des résultats 2016(selon PV AGO 25 Avril 2017)</i>					
<i>Réserves légales</i>		<i>270 000</i>			
<i>Résultats reportés</i>			<i>1 835 560</i>	<i>-1 835 560</i>	<i>-200 000</i>
<i>Dividendes</i>				<i>-11 340 000</i>	<i>-11 340 000</i>
<i>Résultat de l'exercice 2017</i>				<i>14 096 588</i>	<i>14 096 588</i>
<i>Capitaux propres au 31/12/2017</i>	<i>8 100 000</i>	<i>810 000</i>	<i>15 534 799</i>	<i>14 096 588</i>	<i>38 541 387</i>
<i>Affectation des résultats 2017(selon PV AGO 03 Mai 2018)</i>					
<i>Réserves légales</i>					
<i>Résultats reportés</i>			<i>1 946 587</i>	<i>-1 946 587</i>	<i>-200 000</i>
<i>Dividendes</i>				<i>-12 150 000</i>	<i>-12 150 000</i>
<i>Résultat de l'exercice 2018</i>				<i>10 416 335</i>	<i>10 416 335</i>
<i>Capitaux propres au 31/12/2018</i>	<i>8 100 000</i>	<i>810 000</i>	<i>17 481 386</i>	<i>10 416 335</i>	<i>36 807 722</i>
<i>Affectation des résultats 2018(selon PV AGO 02 Mai 2019)</i>					
<i>Réserves légales</i>					
<i>Résultats reportés</i>			<i>696 335</i>	<i>- 696 335</i>	
<i>Dividendes</i>				<i>- 9 720 000</i>	<i>- 9 720 000</i>
<i>Augmentation du capital</i>	<i>810 000</i>		<i>-810 000</i>		
<i>Résultat de l'exercice 2019</i>				<i>10 150 181</i>	<i>10 150 181</i>
<i>Capitaux propres au 31/12/2019</i>	<i>8 910 000</i>	<i>810 000</i>	<i>17 367 721</i>	<i>10 150 181</i>	<i>37 237 903</i>

## 7.3 EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE

### 7.3.1 Fonds de roulement

			(1000) dinars
DESIGNATIONS	2017	2018	2019
<i>Fond de Roulement</i>	29 988 640	25 440 234	26 267 797

### 7.3.2 Besoin en fonds de roulement

DESIGNATIONS	2017	2018	2019
<i>Besoin de Fond de Roulement</i>	7 851 521	6 066 772	3 932 776

### 7.3.3 Trésorerie nette

DESIGNATIONS	2017	2018	2019
<i>Trésorerie nette</i>	22 137 121	19 373 462	22 335 021

## 7.4 INDICATEURS D'ACTIVITE ET RATIOS DE GESTION

### 7.4.1 Indicateurs d'activité

DESIGNATIONS	2017	2018	2019
<i>Capitaux propres avant affectation</i>	38 541 385	36 807 721	37 237 903
<i>Passifs non courants</i>	2 634 488	1 649 153	1 314 737
<i>Capitaux permanents</i>	41 175 873	38 456 874	38 552 640
<i>Passifs courants</i>	25 886 941	27 178 844	42 934 633
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	9 821 784	7 910 839	7 920 544
<i>Total passifs</i>	28 521 429	28 826 997	44 249 371
<i>Revenus</i>	83 786 357	67 398 081	87 716 590
<i>Coût d'achat des marchandises vendues</i>	61 557 638	51 960 486	67 223 060
<i>Marge commerciale</i>	22 228 719	15 437 595	20 493 530
<i>Charges de personnel</i>	4 324 776	4 084 828	5 070 075
<i>Résultat d'exploitation</i>	10 577 868	4 537 409	8 623 341
<i>Résultat net</i>	14 096 588	10 416 335	10 150 182

#### 7.4.2 Ratios financiers

<i>Ratios de structure</i>	2017	2018	2019
<i>Actifs non courants/Total bilan</i>	16%	19%	15%
<i>Stocks/Total bilan</i>	30%	30%	43%
<i>Actifs courants/Total bilan</i>	83%	80%	85%
<i>Capitaux propres/Total bilan</i>	57%	56%	46%
<i>Passifs non courants/Total bilan</i>	4%	2%	2%
<i>Passifs courants/Total bilan</i>	38%	41%	53%
<i>Passifs/Total bilan</i>	42%	44%	54%

<i>Ratios de gestion</i>	2017	2018	2019
<i>Charges de personnel/Chiffre d'affaires</i>	5%	6%	6%
<i>Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaires</i>	12%	7%	10%
<i>Chiffres d'affaires/Capitaux propres</i>	217%	183%	235%

<i>Ratios de solvabilité</i>	2017	2018	2019
<i>Capitaux propres/Capitaux permanents</i>	93%	95%	97%

<i>Ratios de liquidités</i>	2017	2018	2019
<i>Actifs courants/Passifs courants</i>	216%	194%	161%
<i>Liquidités et équiv.de liq/Passifs courants</i>	87%	72%	29%

<i>Ratios de rentabilité</i>	2017	2018	2019
<i>Résultat net/Capitaux propres après résultat</i>	36%	28%	27%
<i>Résultat net/Capitaux permanents après résultat</i>	34%	27%	26%
<i>Marge commerciale/Chiffre d'affaires</i>	27%	22%	23%
<i>Résultat net/Chiffre d'affaires</i>	17%	15%	12%

<i>Autres ratios</i>	2017	2018	2019
<i>Délai de règlement fournisseurs (en jours)</i>	57	54	118
<i>Délai de règlement clients (en jours)</i>	45	60	40

Mes dames et Messieurs les Actionnaires de la

Société «**EURO-CYCLES – SA** »

Zone industrielle Kalaa Kébira, Sousse ;

## **RAPPORT GENERAL SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires ;

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 02 MAI 2019 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **EURO-CYCLES – SA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **81 487 273,513 TND**, un bénéfice net de **10 150 181,596 TND**, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de **37 237 902,966 TND** et une variation positive de trésorerie de **1 460 793,302TND**.

Ces résultats sont arrêtés par le conseil d'administration du 12 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

### **OPINION**

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **QUESTIONS CLES D'AUDIT**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### **Existence et évaluation des stocks**

#### **Point clé d'audit**

Au 31 Décembre 2019, les stocks, s'élèvent pour une valeur nette de **35 089 809,958 TND** et représentent 43% du total bilan.

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme un point clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan et les risques liés aux mouvements des stocks et à leurs évaluations.

Les stocks de matières premières, décors et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achats hors taxes récupérables majorés par les frais accessoires d'achats et à la valeur la plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation pour les éléments de produits finis.

#### **Réponses apportées**

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- L'évaluation du dispositif du contrôle interne pour le suivi des entrées en stocks et la gestion de leurs mouvements ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques avec une présence aux inventaires des différents magasins.
- Vérification de l'évaluation de leurs couts en conformité avec la norme comptable tunisienne NCT4 sur les stocks.
- Identification et vérification de l'exhaustivité des stocks de matières premières en transit au 31 décembre 2019.

## **Présentation des états financiers**

### Point clé d'audit

Les états financiers doivent être présentés conformément à la norme comptable générale afin d'assurer la représentation fidèle de l'information financière, de se conformer aux caractéristiques qualitatives de l'information financière principalement en matière de comparabilité et d'aider par conséquent les utilisateurs des états financiers dans leurs prise de décisions.

### Réponses apportées

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer si la présentation des états financiers est conforme au référentiel comptable Tunisien et plus précisément au cadre conceptuel et la norme générale 1.

Pour faire cette évaluation, nous nous sommes demandé si la présentation des états financiers traduit :

- Le classement et la description appropriés des divers éléments de l'information financière et des opérations et événements sous-jacents
- La présentation, la structure et le contenu approprié des états financiers qui consiste principalement à prendre en considération la terminologie utilisée, le niveau de détail fourni, le regroupement et la ventilation des montants et le sous-jacents des montants qui y figurent.

Nous avons donc procédé aux retraitements des rubriques suivantes au niveau de l'état de résultat et le solde intermédiaire de gestion de l'exercice antérieur.

- Achats d'approvisionnements consommés ;

- Autres charges d'exploitation ;
- Charges financières nettes ;
- Produits de placement ;
- Autres pertes ordinaires ;
- Eléments extraordinaires.

## OBSERVATIONS

- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels Elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 31 Décembre 2016.

Une notification des résultats de vérification fiscale a été adressée en 2017 ayant pour effet de réclamer un complément d'impôt et taxes pour un montant de **3 996 137,150 TND** dont **2 188 856,626 TND** pénalités.

En décembre 2017, la société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale. L'administration fiscale a retenu un certain nombre observations et d'arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant aux autres points non retenues par l'administration fiscale

Au 31 décembre 2019, le dossier en question est traité au niveau de la commission nationale de conciliation.

En 2018, la société a provisionné **200 000,000 TND** qu'elle l'a affectée directement aux résultats reportés suivant la décision de l'AGO du 2 MAI 2019.

En 2019, la société a constaté une provision pour risques et charges complémentaire de **300 000,000 TND**.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

- L'assurance « GAT » et la société « ECOPLAST » ont déclenché une action en justice à l'encontre de la société « EURO-CYCLES- SA » suite à l'incendie survenu le 22 Juillet 2017, et qui a causé des dommages à la société « ECOPLAST » estimés à **862 000,000 TND**.

Selon la décision du tribunal de première instance de Tunis en date du 17 Octobre 2019, les sociétés « EURO-CYCLES- SA » et « ECOPLAST » sont tenus conjointement de payer les montants suivants :

- 544 900,000 TND en tant que compensation de l'assurance GAT, au titre des valeurs de dommages ;
- 353,800 TND au titre des procès-verbaux des huissiers notaires ;
- 15 500,000 TND au titre des honoraires des experts ;
- 800,000 TND au titre des avocats ;
- 124,182 TND au titre de procès-verbal de convocation à l'audience de tribunal

La société a constaté une provision pour risques et charges de **280 838,991 TND**.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

- Nous attirons votre attention sur la note « événements postérieurs à la date de clôture de états financiers ». Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration réuni le 12 mars 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date. Toutefois, il est à signaler que la prorogation de la pandémie COVID 19 après la date d'arrêtés des comptes et la crise sanitaire qui sévit en Tunisie et au niveau mondiale, risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.

En outre et dans le cadre de efforts visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le gouvernement tunisien et les gouvernements des autres pays ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liés aux différents secteurs d'activités.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019.

Cependant, ils pourront avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futurs qui ne peut être estimée sur la base des informations disponibles.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

- Suite à la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2019 et afin de se conformer aux dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des affaires, il a été décidé comme suit :
  - Le changement du mode de gouvernance de la société en optant pour la dissociation entre les fonctions du président du conseil d'administration et celles du directeur général.

- La nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration
- La mise à jour des statuts de la société conformément aux dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société « EURO-CYCLES – SA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Le conseil d'administration s'est réuni le 12 mars 2020 pour arrêter les états financiers et que s'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, la direction a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'organe délibérant appelé à statuer sur les comptes.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FIANCIERS**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société « EURO-CYCLES – SA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

- Des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMNTATION EN VIGUEUR**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Sousse, le 14 avril 2020

LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

**YOSRA CHELLY**

Yosra CHELLY  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de l'OECT



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS**

**LE 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société

« **EURO-CYCLES** » SA

Zone industrielle Kalaa Kébira, Sousse

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL  
ALLANT DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A-Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice 2019 (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

**A.1 Opérations réalisées avec la société « TUNINDUSTRIES » (la société Euro-cycles détient 99% du capital de la société TUNINDUSTRIES)**

1- Au cours de l'exercice 2019, la société « TUNINDUSTRIES » a facturé des achats des matières premières à la société « EURO-CYCLES – SA » pour un total de **9 928 260,298 TND** se répartissant comme suit :

<b>Opérations</b>	<b>Montant en TND</b>
Structures	2 451 787,800
Roues	5 422 498,063
Assises	2 053 974,435
<b>Total</b>	<b>9 928 260,298</b>

Le compte fournisseur « TUNINDUSTRIES » présente au 31 Décembre 2019 un solde créditeur de **4 935 948,279 TND**.

**2-** Au titre de l'exercice 2019, la société « Euro-cycles » :

- a donné en location des locaux à usage industriels à la société « TUNINDUSTRIES » pour un loyer annuel de **28 235,294 TND**.

- a facturé aussi des frais administratifs pour un montant global de **164 754,555 TND**.

#### **A.2 Opérations réalisées avec « MDS AGIL HEGLA »**

- Au cours de l'exercice 2019, la société « MDS AGIL HERGLA » a facturé des achats des carburants à la société « EURO-CYCLES -SA » pour un total de **147 546,186 TND**.

Le compte fournisseur « MDS AGIL HERGLA » présente au 31 décembre 2019, un solde créditeur de **10 812,204 TND**.

#### **A.3 Opérations réalisées avec la société « DENVER »**

- Au cours de l'exercice 2019, la société « DENVER » a facturé des achats des matières premières à la société « EURO-CYCLES – SA » pour un total de **2 660 842,120 TND**.

Le compte fournisseur « DENVER » présente au 31 décembre 2019, un solde créditeur de **583 050,103 TND**.

- La société « EURO-CYCLES- SA » a facturé au titre de l'exercice 2019, un chiffre d'affaire de **702 799,817 TND** à la société « DENVER ».

Le compte client « DENVER » présente au 31 décembre 2019, un solde débiteur de **265 942,439 TND**.

#### **A-4- Operations réalisées avec la société « AFRICAPACK »**

Suivant les statuts de la société « AFRICAPACK » enregistrés à la recette des actes des sociétés de Sousse en date du 03/05/2019 sous le N° 19501492 quittance M001676, la société « EURO CYCLES » a apporté la somme de 20 000DT en tant qu'apport en numéraire et reçoit en contrepartie 200 parts sociales d'une valeur nominale de 100DT soit 1% du capital de la société.

#### **B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

B-1- Votre conseil réuni le 28 avril 2016 a fixé la rémunération et avantages annuels du Président Directeur Général comme suit :

- Une rémunération annuelle de **120 000,000 TND** nette de tous impôts,
- Un véhicule de fonction et les frais y afférents,
- La prise en charge de la cotisation CNSS,
- La prise en charge des frais de télécommunications.

B-2-La rémunération et avantages annuels du Directeur Général Adjoint ayant opté pour le maintien de son statut de salarié a été fixée par le contrat de travail du 04 Juillet 2005 comme suit :

- Un salaire annuel net de tous impôts de **60 000,000 TND**,
- Un intéressement net de tous impôts au taux de 5% calculé sur le résultat net de l'exercice,
- Un véhicule de fonction et les frais y afférents,
- Un abonnement téléphonique professionnel,
- Des frais de logement à hauteur de **650,000 TND** par mois,
- Un billet d'avion, par an pour le DGA et sa famille dans la limite de **2 500,000 TND** par an,
- Prise en charge de l'assurance CFE.

B-3- Votre conseil d'administration réuni au 23 octobre 2004 a fixé La rémunération annuelle du président du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 23 Octobre 2004 pour un montant de **36 000,000 TND** net de tous impôts.

B-4- Votre conseil d'administration réuni le 12 Mars 2020 a alloué des jetons de présence d'un montant net de **5 000,000 TND** au titre de l'exercice 2019 pour chaque membre du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

**YOSRA CHELLY**

Sousse, le 14 avril 2020

Mes dames et Messieurs les Actionnaires du

**Groupe «EURO-CYCLES»**

Zone industrielle Kalaa Kébira, Sousse ;

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du « Groupe EURO-CYCLES », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un total net de bilan de **84 921 337,965 TND**, un bénéfice net consolidé (part du groupe) de **8 729 727,737 TND**, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de **40 013 807,259 TND** et une variation positive de trésorerie de **1 908 745,941 TND**.

Ces résultats sont arrêtés par le conseil d'administration du 12 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

**Opinion**

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « Groupe EURO-CYCLES » au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### **Existence et évaluation des stocks**

#### **Point clé d'audit**

Au 31 Décembre 2019, les stocks, s'élèvent pour une valeur nette de **35 089 809,958 TND** et représentent 43% du total bilan.

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme un point clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan et les risques liés aux mouvements des stocks et à leurs évaluations.

Les stocks de matières premières, décors et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achats hors taxes récupérables majorés par les frais accessoires d'achats et à la valeur la plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation pour les éléments de produits finis.

#### **Réponses apportées**

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- L'évaluation du dispositif du contrôle interne pour le suivi des entrées en stocks et la gestion de leurs mouvements ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques avec une présence aux inventaires des différents magasins.
- Vérification de l'évaluation de leurs couts en conformité avec la norme comptable tunisienne NCT4 sur les stocks.
- Identification et vérification de l'exhaustivité des stocks de matières premières en transit au 31 décembre 2019.

### **Présentation des états financiers**

#### Point clé d'audit

Les états financiers doivent être présentés conformément à la norme comptable générale afin d'assurer la représentation fidèle de l'information financière, de se conformer aux caractéristiques qualitatives de l'information financière principalement en matière de comparabilité et d'aider par conséquent les utilisateurs des états financiers dans leurs prise de décisions.

#### Réponses apportées

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer si la présentation des états financiers est conforme au référentiel comptable Tunisien et plus précisément au cadre conceptuel et la norme générale 1.

Pour faire cette évaluation, nous nous sommes demandé si la présentation des états financiers traduit :

- Le classement et la description appropriés des divers éléments de l'information financière et des opérations et événements sous-jacents
- La présentation, la structure et le contenu approprié des états financiers qui consiste principalement à prendre en considération la terminologie utilisée, le niveau de détail fourni, le regroupement et la ventilation des montants et le sous-jacents des montants qui y figurent.

Nous avons donc procédé aux retraitements des rubriques suivantes au niveau de l'état de résultat et le solde intermédiaire de gestion de l'exercice antérieur.

- Achats d'approvisionnements consommés ;
- Autres charges d'exploitation ;

- Charges financières nettes ;
- Produits de placement ;
- Autres pertes ordinaires ;
- Eléments extraordinaires.

## OBSERVATIONS

- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 31 Décembre 2016.

Une notification des résultats de vérification fiscale a été adressée en 2017 ayant pour effet de réclamer un complément d'impôt et taxes pour un montant de **3 996 137,150 TND** dont **2 188 856,626 TND** pénalités.

En décembre 2017, la société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale. L'administration fiscale a retenu un certain nombre observations et d'arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant aux autres points non retenues par l'administration fiscale.

Au 31 décembre 2019, le dossier en question est traité au niveau de la commission nationale de conciliation.

En 2018, la société a provisionné **200 000,000 TND** qu'elle l'a affectée directement aux résultats reportés suivant la décision de l'AGO du 2 MAI 2019.

En 2019, la société a constaté une provision pour risques et charges complémentaire de **300 000,000 TND**.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

- L'assurance « GAT » et la société « ECOPLAST » ont déclenché une action en justice à l'encontre de la société « EURO-CYCLES- SA » suite à l'incendie survenu le 22 Juillet 2017, et qui a causé des dommages à la société « ECOPLAST » estimés à **862 000,000 TND**.

Selon la décision du tribunal de première instance de Tunis en date du 17 Octobre 2019, les sociétés « EURO-CYCLES- SA » et « ECOPLAST » sont tenus conjointement de payer les montants suivants :

- 544 900,000 TND en tant que compensation de l'assurance GAT, au titre des valeurs de dommages ;
- 353,800 TND au titre des procès-verbaux des huissiers notaires ;
- 15 500,000 TND au titre des honoraires des experts ;
- 800,000 TND au titre des avocats ;
- 124,182 TND au titre de procès-verbal de convocation à l'audience de tribunal

La société a constaté une provision pour risques et charges de **280 838,991 TND**.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

- Nous attirons votre attention sur la note « événements postérieurs à la date de clôture de états financiers consolidés ». Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration réuni le 12 mars 2020. En conséquence ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Il est à signaler que la prorogation de la pandémie COVID 19 après la date d'arrêté des comptes et la crise sanitaire qui sévit en Tunisie et au niveau mondiale, risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.

En outre et dans le cadre de efforts visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le gouvernement tunisien et les gouvernements des autres pays ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liés aux différents secteurs d'activités.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2019.

Cependant, ils pourront avoir une incidence sur la situation financière du groupe au cours des exercices futurs qui ne peut être estimée sur la base des informations disponibles.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

- Suite à la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2019 de la société « Euro-cycles » et afin de se conformer aux dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des affaires, il a été décidé comme suit :
  - Le changement du mode de gouvernance de la société en optant pour la dissociation entre les fonctions du président du conseil d'administration et celles du directeur général.
  - La nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration
  - La mise à jour des statuts de la société conformément aux dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Rapport de gestion relatif au groupe**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2019 incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 et l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe « EURO-CYCLES » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le Groupe avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du Groupe avec la réglementation en vigueur.

Sousse, le 14 AVRIL 2020

LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

**YOSRA CHELLY**

**Yosra CHELLY**  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de l'OECT

Mes dames et Messieurs les Actionnaires du

**Groupe « EURO-CYCLES »**

Zone industrielle Kalaa Kébira, Sousse ;

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du « Groupe EURO-CYCLES », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un total net de bilan de **84 921 337,965 TND**, un bénéfice net consolidé (part du groupe) de **8 729 727,737 TND**, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de **40 013 807,259 TND** et une variation positive de trésorerie de **1 908 745,941 TND**.

Ces résultats sont arrêtés par le conseil d'administration du 12 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

**Opinion**

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « Groupe EURO-CYCLES » au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### **Existence et évaluation des stocks**

#### **Point clé d'audit**

Au 31 Décembre 2019, les stocks, s'élèvent pour une valeur nette de **35 089 809,958 TND** et représentent 43% du total bilan.

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme un point clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan et les risques liés aux mouvements des stocks et à leurs évaluations.

Les stocks de matières premières, décors et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achats hors taxes récupérables majorés par les frais accessoires d'achats et à la valeur la plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation pour les éléments de produits finis.

#### **Réponses apportées**

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- L'évaluation du dispositif du contrôle interne pour le suivi des entrées en stocks et la gestion de leurs mouvements ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques avec une présence aux inventaires des différents magasins.

- Vérification de l'évaluation de leurs couts en conformité avec la norme comptable tunisienne NCT4 sur les stocks.
- Identification et vérification de l'exhaustivité des stocks de matières premières en transit au 31 décembre 2019.

### **Présentation des états financiers**

#### Point clé d'audit

Les états financiers doivent être présentés conformément à la norme comptable générale afin d'assurer la représentation fidèle de l'information financière, de se conformer aux caractéristiques qualitatives de l'information financière principalement en matière de comparabilité et d'aider par conséquent les utilisateurs des états financiers dans leurs prises de décisions.

#### Réponses apportées

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer si la présentation des états financiers est conforme au référentiel comptable Tunisien et plus précisément au cadre conceptuel et la norme générale 1.

Pour faire cette évaluation, nous nous sommes demandé si la présentation des états financiers traduit :

- Le classement et la description appropriés des divers éléments de l'information financière et des opérations et événements sous-jacents
- La présentation, la structure et le contenu approprié des états financiers qui consiste principalement à prendre en considération la terminologie utilisée, le niveau de détail fourni, le regroupement et la ventilation des montants et le sous-jacents des montants qui y figurent.

Nous avons donc procédé aux retraitements des rubriques suivantes au niveau de l'état de résultat et le solde intermédiaire de gestion de l'exercice antérieur.

- Achats d'approvisionnements consommés ;
- Autres charges d'exploitation ;
- Charges financières nettes ;
- Produits de placement ;
- Autres pertes ordinaires ;
- Eléments extraordinaires.

## OBSERVATIONS

- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 31 Décembre 2016.

Une notification des résultats de vérification fiscale a été adressée en 2017 ayant pour effet de réclamer un complément d'impôt et taxes pour un montant de **3 996 137,150 TND** dont **2 188 856,626 TND** pénalités.

En décembre 2017, la société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale. L'administration fiscale a retenu un certain nombre observations et d'arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant aux autres points non retenues par l'administration fiscale.

Au 31 décembre 2019, le dossier en question est traité au niveau de la commission nationale de conciliation.

En 2018, la société a provisionné **200 000,000 TND** qu'elle l'a affectée directement aux résultats reportés suivant la décision de l'AGO du 2 MAI 2019.

En 2019, la société a constaté une provision pour risques et charges complémentaire de **300 000,000 TND**.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

- L'assurance « GAT » et la société « ECOPLAST » ont déclenché une action en justice à l'encontre de la société « EURO-CYCLES- SA » suite à l'incendie survenu le 22 Juillet 2017, et qui a causé des dommages à la société « ECOPLAST » estimés à **862 000,000 TND**.

Selon la décision du tribunal de première instance de Tunis en date du 17 Octobre 2019, les sociétés « EURO-CYCLES- SA » et « ECOPLAST » sont tenus conjointement de payer les montants suivants :

- 544 900,000 TND en tant que compensation de l'assurance GAT, au titre des valeurs de dommages ;
- 353,800 TND au titre des procès-verbaux des huissiers notaires ;
- 15 500,000 TND au titre des honoraires des experts ;

- 800,000 TND au titre des avocats ;
- 124,182 TND au titre de procès-verbal de convocation à l'audience de tribunal

La société a constaté une provision pour risques et charges de **280 838,991 TND**.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

- Nous attirons votre attention sur la note « événements postérieurs à la date de clôture de états financiers consolidés ». Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration réuni le 12 mars 2020. En conséquence ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Il est à signaler que la prorogation de la pandémie COVID 19 après la date d'arrêté des comptes et la crise sanitaire qui sévit en Tunisie et au niveau mondiale, risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.

En outre et dans le cadre de efforts visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le gouvernement tunisien et les gouvernements des autres pays ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liés aux différents secteurs d'activités.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2019.

Cependant, ils pourront avoir une incidence sur la situation financière du groupe au cours des exercices futurs qui ne peut être estimée sur la base des informations disponibles.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

- Suite à la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2019 de la société « Euro-cycles » et afin de se conformer aux dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des affaires, il a été décidé comme suit :
  - Le changement du mode de gouvernance de la société en optant pour la dissociation entre les fonctions du président du conseil d'administration et celles du directeur général.
  - La nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration
  - La mise à jour des statuts de la société conformément aux dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **Rapport de gestion relatif au groupe**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2019 incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 et l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe « EURO-CYCLES » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité

du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le Groupe avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du Groupe avec la réglementation en vigueur.

Sousse, le 14 AVRIL 2020

LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

**YOSRA CHELLY**

**Yosra CHELLY**  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de l'OECT



## **Chapitre 8 : Renseignements généraux sur la société et son capital**

### **8.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL**

#### **Dénomination et siège social**

**Dénomination sociale :** « Euro-cycles »

**Siège social :** Zone Industrielle – KalaaKébira- Sousse

**Tel :** (+216) 36 408 806 /36 408 807/36 408 808

**Fax :** (+216) 73 342 039

**E-mail :** accueil@euro-cycles.com

#### **Forme juridique et législation particulière applicable**

**Forme juridique :** Société Anonyme.

**Législation particulière applicable :** Société totalement exportatrice

#### **Date de constitution et durée de la société.**

**Date de constitution :** Novembre 1993

**Durée :** 99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### **Objet social**

La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur : ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

#### **Identifiant Unique :**

0044463T

#### **Exercice social**

Exercice social : du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque Année.

#### **Nationalité**

Tunisienne.

#### **Capital Social**

Le Capital social est fixé à la somme de 8.910.000 dinars et divisée en 8.910.000 actions, toutes nominatives de 1 Dinar de valeur nominale chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 8.910.000.

#### **Régime fiscal**

Le régime fiscal de la société, « EURO-CYCLES » société totalement exportatrice, est fixé par la loi 93/120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements qui limite l'exonération totale des bénéfices tirés de l'exportation à une période de 10 ans.

Par ailleurs, aux termes de l'article 5 de code d'incitations aux investissements, bénéficient de l'exonération des bénéfices tirés de l'exportation pour une durée de 10 ans, les opérations d'investissements relatives à la création, l'extension, le renouvellement, le réaménagement ou la transformation d'activité.

La loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 mentionne l'expiration de la prorogation de la durée de déduction totale prévue pour la loi de finances 2013 et oblige par la suite une imposition des bénéfices réalisés à l'export au taux réduit de 10% et ce, à partir de l'année 2014.

Toutefois, la société « EURO-CYCLES » est soumise au paiement des droits et taxes suivants :

- La TCL au taux de 0,1% sur le chiffre d'affaires provenant à l'exportation et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
  - Droits et taxes relatifs aux véhicules automobiles de tourisme,
  - Taxe unique de compensation sur les transports routiers,
  - Taxe d'entretien et d'assainissement,
  - Droits et taxes perçus au titre des prestations directes (Téléphone, taxes portuaires, etc.),
  
- Contributions et cotisations au régime de sécurité sociale sauf pour le personnel étranger ayant opté pour son régime légal d'origine.
  
- ❖ La loi n°2017- 66 du 18 Décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018 a institué une contribution sociale solidaire au profit des caisses sociales de taux 1% sur les bénéfices servant de base pour calcul de l'impôt sur les sociétés a partir de l'exercice 2018.

## 8.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE

### 8.2.1 Dispositions générales

Capital social	8 910 000 Dinars
Nombre d'actions	8 910 000 Actions
Nominal	1 Dinar*
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Jouissance	01/01/2013

## 8.2.2 Evolution du capital

Date de décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale
		Montant	Nbr d'actions	Montant	Nbr d'actions	
nov.-93	Constitution de la société Euro-cycles	5 000 DT	100	5 000 DT	100	50 DT
30/12/1993	Augmentation de capital en numéraire	95 000 DT	1 900	100 000 DT	2 000	50 DT
17/05/1994	Augmentation de capital en numéraire	110 000 DT	2 200	210 000 DT	4 200	50 DT
15/01/1997	Augmentation de capital en numéraire	90 000 DT	1 800	300 000 DT	6 000	50 DT
15/05/1997	Augmentation de capital en numéraire	300 000 DT	6 000	600 000 DT	12 000	50 DT
	Transformation de la forme d'une SARL à une S.A					
05/06/2007	Augmentation de capital par incorporation de résultats reportés	1 200 000 DT	24 000	1 800 000 DT	36 000	50 DT
23/11/2012	Augmentation de capital par incorporation de résultats reportés	3 600 000 DT	72 000	5 400 000 DT	108 000	50 DT
	Réduction de la valeur nominale de 50 DT à 1 DT			5 400 000 DT	5 400 000	1 DT
	Augmentation de capital par incorporation de	2 700 000 DT	2 700 000	8 100 000 DT	2 700 000	1 DT
02/05/2019	Augmentation de capital par incorporation des réserves	810 000DT	810 000	8 910 000DT	8 910 000	1DT

## 8.2.3 Autorisations financières en vigueur consenties au conseil d'administration

Néant.

## 8.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

<b>Actionnaires</b>	<b>Nbr actions</b>	<b>% du Capital</b>
<b>Habib ESSEYAH</b>	2 989 715	33.55 %
<b>Mohamed REKIK</b>	933 324	10.47 %
<b>Mourad GHAZI</b>	700 000	7.85 %
<b>Michèle BERAUDO</b>	623 179	6.99%
<b>Société MG INVEST</b>	494 012	5.54%
<b>Public</b>	3 169 770	35.51%
<b>Total</b>	<b>8 910 000</b>	<b>100%</b>

## 8.4 Marché de l'action

Code valeur ISIN<sup>11</sup>- TN0007570013

Place(s) de cotation- Bourse de Tunis-Tunisie

Marché des titres : principal

-Mode de cotation : continu

-Valeur nominale :1 dinar

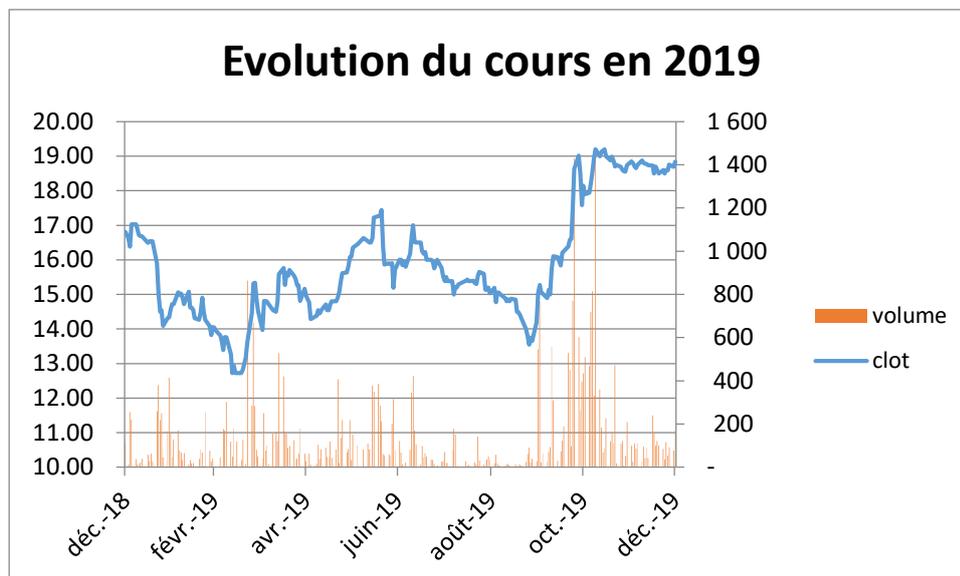
- Nombre d'actions en circulation au 31/12/2019 : 8 910 000 actions

- Cours de l'action au 31/12/2019 : 18.84 dinars

- Capitalisation boursière au 31/12/19 : 167 864 400 DT

- Poids dans l'indice de référence au 31/12/19 :

#### 8.4.1 Evolution du cours en 2019



#### 8.4.2 Capitalisation boursière

La société EUROCYCLES a été introduite en bourse au cours de l'année 2013. Au 31/12/2019 la capitalisation boursière de la société s'élève à 167 864 400 dinars.

	2015	2016	2017	2019
<b>Cours</b>	40.85	27	18.74	18.84
<b>Variation</b>	18.8%	-34%	-30%	0.53%
<b>Rdt cumulé</b>	424.02%	128.22%	157.51%	157%

Elle présente un rendement cumulé depuis son introduction à plus de 157%

Mois	jours de cotation	cours moyen	plus haut	plus bas	nb de titres échangés	Capitaux échangés
Janvier	21	16.99	18.74	15.15	163 329	2 775 675
Février	20	15.99	16.65	15.16	76 296	1 219 939
Mars	20	15.28	17.6	13.61	234 456	3 582 104
Avril	21	16.68	17.92	15.21	174 691	2 913 909
Mai	22	16.65	18.23	15.71	125 282	2 085 777
Juin	16	18.27	19.4	16.98	153 981	2 813 897
Juillet	22	16.44	17.36	15.24	111 447	1 832 682
Août	20	15.16	15.76	14.92	57 761	875 852
Septembre	21	14.18	15.4	13.45	32 832	465 665
Octobre	22	16.90	19.32	14.6	464 140	7 845 191
Novembre	21	18.63	19.7	17.7	354 104	6 598 712
Décembre	22	18.66	19.25	18.4	111 364	2 077 906

#### **8.4.4 Politique de distribution des dividendes**

			En dinars
Désignations	2017	2018	2019
<i>Capital social</i>	<i>8 100 000</i>	<i>8 100 000</i>	<i>8 910 000</i>
<i>Valeur nominale à la date de distribution</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Nombre d'actions à la date de distribution</i>	<i>8 100 000</i>	<i>8 100 000</i>	<i>8 910 000</i>
<i>Dividende globale</i>	<i>12 150 000</i>	<i>9 720 000</i>	<i>9 711 900</i>
<i>Dividende par action</i>	<i>1,500</i>	<i>1,200</i>	<i>1,090</i>
<i>% du nominal</i>	<i>150%</i>	<i>120%</i>	<i>109%</i>
<i>Date de mise en paiement</i>	<i>Juin 2018</i>	<i>Juin 2019</i>	<i>Juillet 2020</i>
<i>Cours fin d'exercice</i>	<i>35.49</i>	<i>18.74</i>	<i>18.84</i>
<i>Dividend Yield</i>	<i>4.23%</i>	<i>6.40%</i>	<i>5.78%</i>
<i>Dividend pay out</i>	<i>86.19%</i>	<i>93.31%</i>	<i>95.68%</i>

La politique de distribution des dividendes est basée sur la pérennité des fondamentaux de l'entreprise ainsi qu'une rémunération généreuse des actionnaires, généralement plus que 80% des résultats financiers annuels.

#### **8.4.5 Rachat d'actions**

Néant

#### **8.4.6 Notation de la société**

Néant

## Chapitre 9 : Assemblée Générale

### 9.1 Dispositions générales

#### Convocation des Assemblées Générales

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, pour contrôler les actes de gestion de la Société, approuver les comptes de l'exercice et affecter les résultats.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou en cas de nécessité par le tribunal sur demande de tout intéressé ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital, par le liquidateur et par les actionnaires détenant la majorité du capital ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

Est nulle, la décision de l'assemblée générale portant approbation des états financiers si elle n'est pas précédée par la présentation des rapports du ou des commissaires aux comptes.

Les états financiers et les rapports des commissaires aux comptes et la liste actualisée des actionnaires doivent être déposée au registre national des entreprises dans les délais légaux.

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

#### Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration ou qui ont été communiquée au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires se représentant au minimum cinq pour cent du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée Générale si elle ne figure pas à son ordre du jour.

#### Accès aux assemblées - Pouvoirs

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale ordinaire, et extraordinaire sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter.

« Un actionnaire pourra se faire représenter à une assemblée générale par son conjoint ou par un autre actionnaire ».

Toutefois les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le Président Directeur Général ou le Directeur général ou un mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

#### - **Conditions à Remplir pour Siéger ou se faire Représenter**

Les propriétaires d'action doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la société avant le jour fixé pour la réunion.

Préalablement à l'Assemblée Générale réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées et généralement tous les documents, qui d'après la loi doivent être communiqué à l'Assemblée, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent du capital a le droit à tout moment d'obtenir communication d'une copie des documents sociaux visés à l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales et des rapports des commissaires aux comptes qui concernant les trois derniers exercices ainsi qu'une copie des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices.

## Quorum - vote- nombre de voix

Les Assemblées Générales Constitutives et Extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent, au moins, la moitié du capital social sur première convocation.

Si la première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée dans les formes légales.

Entre la première et la deuxième convocation un délai de 21 jours doit être observé.

Elle ne délibère valablement que si elle est composée d'actionnaires ou de représentants détenant au moins le tiers du capital social.

A défaut de ce dernier quorum, une troisième Assemblée peut être convoquée dans les deux mois à partir de la date de convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans toutes les Assemblées Générales, le Quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

## Assemblées Générales Ordinaires

- Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

Pour délibérer valablement l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social après déduction s'il y a lieu de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau sans qu'aucun quorum ne soit requis. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion. Entre la première et la deuxième convocation, un délai minimum de quinze jours doit être observé.

-Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire  
Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Elles confèrent au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants.

D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon générale, examine tous les actes de gestion d'administration et leur donne quitus.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

## **9.2 Présentation des résolutions à soumettre à L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mai 2020**

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31/12/2019 sur la Gestion de l'exercice 2019.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Examen et approbation des états Financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Examen et approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Affectation des résultats et distribution des bénéfices de l'exercice 2019.
- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2019.
- Fixation des jetons de présence.
- Renouvellement du mandat de l'Administrateur **Monsieur Mourad GHAZI**.
- Renouvellement du mandat de l'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires Monsieur **Abdelaziz BEN YOUSSEF**.
- Formalités et pouvoirs.

### **9.2.1 Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 Mai 2019.**

1<sup>ère</sup> résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports d'activités du Conseil d'Administration sur la gestion 2019, et après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2019, approuve les rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés 2019.

**Cette résolution mise aux votes est adoptée à .....**

2<sup>ème</sup> résolution : L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture **du rapport spécial** du commissaire aux comptes, dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et constatant qu'il n'y a pas des nouvelles opérations ou conventions intervenues courant l'exercice 2019 avec la société EURO CYCLES et la société TUNINDUSTRIE, en prend acte purement et simplement et l'approuve.

**Cette résolution mise aux votes est adoptée à .....**

3<sup>ème</sup> résolution : L'Assemblée Générale ordinaire décide de distribuer les dividendes aux titres de l'exercice 2019 et d'affecter par conséquent le résultat de l'exercice 2019, ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2019	: 10 150 182 DT
- Résultats reportés	: 17 367 721 DT
- Réserves Légales	- 81 000 DT
- Résultat Distribuable	: 27 436 903 DT
- Dividendes en Dinars Tunisien	: 9 711 900 DT

(Soit la distribution de 1,090 TND par action)

- Résultats reportés après affectation	: 17 725 003 DT
--	-----------------

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'assemblée le.....

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur les résultats reportés arrêtés au 31/12/2018.

**Cette résolution mise aux votes est adoptée à .....**

4<sup>ème</sup> résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2019

**Cette résolution mise aux votes est adoptée à .....**

5<sup>ème</sup> résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire générale décide d'allouer une somme de 6 250 DT (Six mille deux cent cinquante dinars) Brut soit 5 000 DT (Cinq mille Dinars) net de tous impôt par membre au titre des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

**Cette résolution mise aux votes est adoptée à .....**

6<sup>ème</sup> résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'administrateur Monsieur **MOURAD GHAZI** pour les exercices 2020-2021-2022 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur **MOURAD GHAZI** accepte séance tenante sa fonction.

**Cette résolution mise aux votes est adoptée à .....**

7<sup>ème</sup> résolution : L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires Monsieur **Abdelaziz BEN YOUSSEF** pour les exercices 2020-2021 et 2022 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur **ABDELAZIZ BEN YOUSSEF** accepte séance tenante sa fonction.

**Cette résolution mise aux votes est adoptée à .....**

8<sup>ème</sup> résolution : L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

**Cette résolution mise aux votes est adoptée à .....**

**Merci**